

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Premier Ministère

Déclaration de politique générale du Gouvernement

janvier 2009

Au nom d'ALLAH, le Clément, le Miséricordieux, Paix et salut sur le prophète Mouhammad.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les députés.

J'ai le grand honneur de m'adresser à votre honorable assemblée et de vous exposer, à travers ce discours, la politique générale du Gouvernement.

En cette session ordinaire de novembre, je commencerai, conformément à l'article 73 de la constitution, par présenter, dans une forme synthétique, le résultat de l'action du Gouvernement durant l'année écoulée. Ensuite, sous le volet réservé aux perspectives de l'action gouvernementale, j'entamerai l'exposé détaillé de la politique générale du Gouvernement pour l'année 2010.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la crise politique qu'avait connue notre pays durant l'été 2008, le Gouvernement a su relever le défi par le rétablissement de l'ordre constitutionnel après le mouvement du 6 août. Ce mouvement, faut-il le rappeler, était nécessaire pour sauver les acquis démocratiques et préserver les institutions républicaines.

Le Gouvernement a privilégié, en choix réaliste, la voie du dialogue et de la concertation pour opérer une sortie de crise et épargner au pays les retombées de l'embargo économique, les dérives de la discorde et les dangers de l'instabilité. Il put jouer un rôle majeur par l'appui et l'encouragement des initiatives de compromis et la recherche intrépide de terrain d'entente entre les protagonistes politiques.

Notre pays, louange à ALLAH, est sorti en douceur de la crise constitutionnelle, grâce au génie des dirigeants, à la responsabilité de notre classe politique et au soutien de nos amis et voisins.

Durant la période de crise, les soutiens des voisins et amis, dispensés à intensité variable, ont fusionné dans un élan de haute entente et généré, dans un jour béni, les accords historiques de Dakar. S'en étaient suivies alors des élections présidentielles transparentes, organisées sous la supervision d'un Gouvernement d'unité nationale dument constitué.

L'opposition politique, associée au processus de transition, reçut les 2/3 des portefeuilles ministériels (dont les Ministères de l'intérieur, de la défense, des finances et de la communication) et se voit doter de la part du lion dans le Gouvernement chargé d'organiser les élections du 18 juillet 2008.

Le Gouvernement d'unité nationale parvient à organiser les élections présidentielles dans un temps record et à garantir, par le strict respect des conditions techniques et organisationnelles, les impératifs de crédibilité, de transparence et d'honnêteté.

Un tel défi a été relevé avec l'accompagnement responsable du groupe de contact international, le contrôle éveillé de dizaines d'observateurs internationaux, appuyés par un déploiement massif d'autres d'observateurs issus de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

La voie du compromis, adoptée par les hautes autorités du pays, s'est ancrée après l'investiture du Président de la république qui, sans tarder, avait invité les leaders de partis opposants au dialogue et à une participation responsable aux efforts de développement.

Avec des institutions fragiles, vulnérable à la déstabilisation **du fait des régimes précédents et exposé à des risques externes - à savoir** la drogue, terrorisme et migration clandestine), notre pays a besoin d'une classe politique qui, par dessus tout, s'accorde à faire prévaloir l'intérêt générale.

Par son rôle constructif, une opposition responsable forcera le respect et recevra, à cet égard, une reconnaissance méritée. Mais ne faut-il pas oublier que le devoir de contribution positive à l'effort du développement et la responsabilité partagée dans la sauvegarde de la sécurité et de la stabilité, imposent à toutes les forces politiques un abandon systématique de la logique de confrontation. Les leaders d'opinion doivent privilégier, en toutes circonstances, la tolérance, l'ouverture et la modération dans les opinions et attitudes.

Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement, sans jamais ménager d'efforts, s'engage toujours à concrétiser la volonté d'ouverture exprimée activement par le Président de la République.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Bien que la gestion du processus de sortie de crise ait absorbé une grande part de l'action gouvernementale, il n'en demeure pas moins qu'une importance particulière a été accordée à tous les domaines de la vie nationale. Des mesures adéquates ont été prises pour résoudre les difficultés ponctuelles et on a pu traiter les problèmes structurels qui gangrénaient le pays depuis quelques décennies.

Ainsi, le Gouvernement a traité de manière satisfaisante les problèmes consécutifs aux inondations enregistrées durant le dernier hivernage, surtout dans les **wilayas du hodh Al Gharbi**, Assaba, Guidimagha, Gorgol, Brakna, Trarza, Tiris Zemour et Nouakchott.

Les opérations de sauvetage, à savoir les soins médicaux et appuis nécessaires, ont permis aux victimes la poursuite de leurs activités habituelles dans les conditions de dignité et de sécurité. Durant l'accomplissement de ce travail noble, des bienfaiteurs (hommes d'affaires, dirigeants et Oulémas) ont prodigué, aux côtés des services de l'Etat, une assistance louable.

Je saisis l'occasion pour saluer leur exploit et leur présenter mes plus vifs remerciements.

Le Gouvernement a également exécuté un grand nombre de mesures et de programmes visant à améliorer les conditions de vie des populations. On citera à cet égard la baisse des prix des produits de première nécessité, la distribution gratuite de grandes quantités de denrées alimentaires ; en plus de l'amélioration de l'accès aux infrastructures, aux services de santé, à l'eau potable, à l'énergie et au transport.

L'Etat a dépensé un milliard cent millions ouguiyas pour subventionner les produits de première nécessité à l'occasion du mois de Ramadan. Cette opération a permis de diminuer à hauteur de 35% les prix des huiles alimentaires, des laits, du sucre, des pommes de terre et des oignons.

Sur toute l'étendue du territoire, les personnes pauvres et les ménages à faible revenu ont profité de ces baisses de prix. Une opération parallèle s'est soldée par une distribution gratuite d'énormes quantités de produits alimentaires aux mosquées, Mahadras et personnes indigentes dans les centres urbains. **Et Durant le mois d'avril passé, les populations de Nouakchott ont bénéficié de la distribution de 2000 tonnes de riz et de blé.**

L'appui du Gouvernement a également englobé l'énergie, l'eau potable, les soins d'urgence et les médicaments. Dans ce cadre, la Société Nationale d'Eau et d'Electricité et la Société Mauritanienne de Gaz ont respectivement baissé leurs prix de 8% et de 20%. La Société Mauritanienne d'Electricité a systématiquement gelé ses tarifs. Toutes ces subventions ont coûté au trésor public un montant global de 4 milliards Ouguiya.

Sur le plan du rapprochement des services médicaux, il a été procédé au renforcement du réseau hospitalier par la rationalisation de la répartition géographique et la modernisation des équipements et moyens. De surcroît, l'Etat a pris en charge les soins médicaux de personnes indigentes, les situations médicales d'urgence, les hémodialyses, les médicaments antipaludéens et les maladies contagieuses.

En outre, pour traduire la haute attention accordée par le Président de la République aux couches sociales les plus démunies, il a été procédé à l'ouverture de l'hôpital de la mère et de l'enfant, installé dans un palais, initialement aménagé comme résidence du Premier Ministre. La Mauritanie, dans toute son histoire, n'a jamais connu de mesures pareilles. **Dans cette perspective, s'inscrit également l'ouverture de l'hôpital de cardiologie et de l'hôpital d'oncologie à Nouakchott.**

Pour mettre fin à la souffrance des citoyens dans les Gazras, le Gouvernement, sous le patronage direct du Président de la République, a exécuté un programme d'urgence pour la restructuration des quartiers dits " d'attente " dans les villes de Nouadhibou et Nouakchott.

Ce programme s'est soldé, jusqu'à présent, par la construction de routes, la réservation d'espaces suffisants à des infrastructures collectives et l'attribution de terrains à 11 100 familles à Nouakchott. A Nouadhibou, 500 familles disposeront de terrains avant la fin de l'année courante et 53 000 autres familles vont, durant le premier semestre 2010, disposer de leurs terrains propres.

A la fin de ce programme, on aura mis fin, de manière définitive, aux phénomènes des Gazra dans notre capitale économique.

Pour améliorer le cadre de vie de façon générale, le Gouvernement vient d'entamer, sur instruction du Président de la République, une opération de nettoyage de la ville de Nouakchott. Des tonnes d'ordure ont été enlevées et l'espace public se libère des occupants anarchiques et des exploitations non autorisées, à savoir le commerce ambulancier, les étals sur trottoirs, les garages mécaniques, les ateliers pléthoriques et les maisons édifiées, en dehors de toutes normes de sécurité, dans les quartiers résidentiels.

Cette opération vient de donner d'excellents résultats et sera généralisée à toutes les villes du pays.

Dans le domaine des infrastructures, 125 Km de routes bitumées, **essentiellement à Nouakchott**, ont été construits.

La réfection, à partir de la route de l'espoir, du tronçon Kiffa - Tintane est déjà achevé et les travaux se poursuivent toujours au niveau de la route Rosso – Boghé. Aussi, faut-il rappeler, que toutes les études techniques en rapport avec la construction de la route Atar – Tidjikja ont été réalisées et que les travaux doivent commencer dans les plus brefs délais.

L'étude de faisabilité, lancée au sujet de la route Kiffa – Sélibabi – frontière Maliennes est achevée, tout comme que celle de la longue route qui ceinturent la ville de Nouakchott. A cela s'ajoute le programme Aftout, relatif au désenclavement des zones de production et à la lutte contre la pauvreté.

Dans le domaine du transport, on vient d'entamer la mise en œuvre des réformes décidées en matière de transport terrestre et l'on s'apprête à lancer une Société Nationale de transport aérien et une autre Société pour le transport urbain.

En dépit des obstacles externes, liés à la crise financière mondiale et ses conséquences sur la fluidité des flux financiers orientés au développement, l'économie nationale s'est distinguée par un fonctionnement relativement bon. Le niveau de croissance économique garde un cap acceptable et le taux d'inflation est **passé de 7,3 % en 2008 à 2% en 2009**. Les recettes fiscales, y compris les dons, ont augmenté de 17%, allant de 132 Milliards en septembre 2008 à 152 Milliards en septembre 2009. Les exportations de la pêche maritime ont atteint 195 Million \$ durant les 7 premiers mois de l'année 2009 au lieu de 149 Millions \$ à la même période de l'année 2008 (soit une augmentation de 30%).

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Les réalisations que l'on vient de citer, toute importantes qu'elles soient, ont vu le jour dans un contexte pour le moins incompatible. Il était fortement marqué, vous le savez bien, par l'influence de la crise financière sur l'offre mondiale de financement et sur l'activité économique en général. D'autre part, sur le plan interne, la crise politique se mettait en travers de la mobilisation des partenaires au développement pour l'honoration des engagements qu'ils avaient pris avant le changement du 6 aout 2008.

Pour surmonter ces obstacles, le Gouvernement, soucieux de pallier aux insuffisances de ressources, avait adopté une politique ferme, essentiellement axée sur la mise en œuvre du principe de la dépense raisonnée et la lutte contre la dilapidation de deniers publics. Ainsi, avec beaucoup de succès, le Gouvernement sut franchir les obstacles posés par le gel de l'assistance internationale et, pour ce faire, dut prélever plus de 40 milliards sur les dépenses de fonctionnement. Ces montants ont été réservés au financement d'un grand nombre de projets de développement et de programmes sociaux, en plus de **la prise en charge par l'Etat du coût des élections présidentielles : cette opération à coûté 3 000. 000. 000 UM**. Un tel défi ne saurait être relevé sans le contrôle, étroit et continu, que le Président de la République prit soin d'exercer sur les autorités publiques, afin d'évaluer leur sérieux et de mesurer leur engagement dans la concrétisation de son programme et de sa politique d'évaluation.

Aujourd'hui, l'on constate que cette politique, menée avec beaucoup de génie, vient de donner ses résultats et que les obstacles externes se dissipent progressivement ; essentiellement après les visites, fort réussies, que le Président de la République avait accomplies dans les pays voisins et frères.

La Mauritanie redevient une destination privilégiée d'investisseurs étrangers et les diplomates s'y rendent avec une fréquence sans cesse accentuée. Il n'est plus à démontrer que la politique de conciliation et d'ouverture n'était pas une tactique circonstancielle dictée par des contingences de crise. Plutôt, correspond-elle à un choix stratégique, issu d'une vision réformatrice et doublé d'une analyse profonde des quatre décennies de la Mauritanie indépendante. Il faut dire que, depuis toujours, la gestion du pays, avec quelques succès relatifs, n'a pu satisfaire les ambitions et qu'elle fut émaillée de graves échecs et de sérieux blocages : cette situation, longuement entretenue, n'est plus supportable et ne saurait continuer.

Dans cette optique, intervient l'opération de bonne gouvernance publique, à travers la gestion du parc automobile de l'Etat, la lutte contre l'anarchie dans la prise en charge, légitime ou indue, de la consommation en eau, électricité, téléphone ou logement. A cet égard, citera-t-on les instructions, réitérées en toutes occasions, par le Président de la République, au sujet de la lutte contre le clientélisme, le régionalisme, le népotisme, la complaisance et les agissements contraires à la morale ou incompatibles avec l'efficacité du service public.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

L'action du Gouvernement s'inscrit, en premier lieu, dans le cadre de l'application stricte des principes et dispositions constitutionnels, à savoir le principe, primordial et sacré, de la séparation des pouvoirs.

Je tiens justement à vous affirmer que le Gouvernement veillera, de manière intransigeante, à la garantie du respect des compétences du Parlement et à l'indépendance du pouvoir judiciaire. Aussi, s'engage-t-il à la mise en œuvre des principes constitutionnels, régissant le contrôle exercé par le parlement sur l'action et le travail du Gouvernement.

Aucune entrave, à moins qu'elle ne soit d'ordre juridique, ne vous affectera dans votre droit à l'information et à l'exercice du contrôle, sans préjudice de vos compétences en matière législative. Et conformément à la Constitution, l'on procédera sans tarder à l'adoption des procédures d'interrogation du Gouvernement et à tous les instruments en rapport avec le déroulement, en bonne et due forme, du contrôle parlementaire.

En outre, le pouvoir judiciaire et le Conseil constitutionnel, en tant qu'institutions chargées d'organiser les rapports entre les pouvoirs exécutif et législatif, seront appelés à assumer leur rôle de manière efficiente.

Et pour améliorer l'efficacité de l'action parlementaire, le Gouvernement compte appuyer les efforts des organes issus des deux chambres. Tel se traduira par une assistance dans

l'utilisation des techniques d'évaluation des projets de lois, leur codification et par la réglementation des délibérations et débats parlementaires.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

L'action du Gouvernement reste guidée par les objectifs majeurs que le Président de la République a fixés dans son programme électoral et réitérés en plusieurs circonstances, surtout à l'occasion de son discours d'investiture le 5 août 2009. Ces objectifs se résument globalement dans l'engagement, ferme et courageux, de sauver le pays de la dérive qu'il connaît du fait des mauvaises politiques, appliquées par les régimes qui se sont succédés durant quelques décennies.

En vue de concrétiser cet engagement présidentiel, le Gouvernement se réfère au diagnostic, expresse et précis, que le Président de la République a exprimé, en ces termes, dans son discours électoral : « notre pays, exposé au mécontentement de tous, n'arrive pas à s'imposer devant les antagonismes locaux et continue à souffrir de l'incompétence de ses institutions, des sureffectifs dans l'appareil administratif, des charges exorbitantes et de l'inefficacité généralisée. Le citoyen se perd dans les dédales de procédures inadaptées, contradictoires et pléthoriques. A toutes ces tares, s'ajoutent le manque de transparence, la corruption de l'élite, l'incompétence et le manque d'expérience professionnelle des ressources humaines ».

Le Gouvernement se lance sur le chemin que le Président de la République a désigné pour arracher le pays à la crise structurelle et le placer, de manière confiante, sur la voie balisée du développement global. Une Mauritanie sereine sera édifiée sur de nouvelles bases.

D'ailleurs, le Président de la République considère qu'« en reconstruisant nos institutions sur de nouvelles bases, nous aurons œuvré pour l'émergence d'un Etat de droit où tous les sujets, individus ou groupes, se soumettent au commandement, impartial et exclusif, de la loi applicable.

Notre objectif reste alors la reconstruction d'un Etat qui peut garantir des institutions républicaines bien assises, consolider l'unité nationale, gérer une administration publique moderne et préserver un système judiciaire équitable ».

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La consolidation de l'unité nationale constitue un objectif essentiel dont la réalisation suppose le rétablissement d'une harmonie sociale et la marche collective, et à pas confiants, vers un avenir radieux. Le Gouvernement ne saurait ignorer qu'un tel but exige, en premier lieu, la rupture totale avec les politiques défailtantes et la lutte contre l'instrumentalisation qu'on en faisait pour désagréger le socle de l'unité. Il s'engage, à cet égard, à prendre des

mesures concrètes pour renforcer l'entente générale et préserver notre société contre les dangers consécutifs, dans bien des cas, aux sentiments de lésion, d'injustice ou d'exclusion.

A juste titre, le Gouvernement poursuivra le règlement du passif humanitaire, par la réparation des préjudices, la garantie de conditions de vie dignes et la promotion de l'esprit de tolérance.

Parallèlement à ces actions, il encouragera les approches de discrimination positive, au profit des catégories démunies, et veillera à ce qu'elles rejoignent, par leur niveau de vie et leurs privilèges, les autres couches de la population. La mise en place de ces approches se traduira par le recours à des outils et procédures spécifiques et doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des pauvres, en donnant priorité aux anciennes victimes de l'esclavage. Cette préséance à l'aide englobe l'accès privilégié aux services de base, à la formation professionnelle, à la microfinance et à la propriété immobilière.

Pour sauver ces acquis, le Gouvernement s'engage à combattre toutes pratiques ou discours contraires à l'unité nationale. Aussi, entend-il promouvoir les organisations politiques et locales qui, par vocation ou en priorité, s'attaquent au tribalisme, au racisme et aux appartenances étroites.

De façon générale, le Gouvernement s'engage solennellement à œuvrer pour que les mauritaniens éprouvent la fierté d'appartenir à une nation qui les protège, les traite sur un pied d'égalité et leur garantit, sans aucune exclusion, un accès équitable aux services publics.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La réforme administrative - à travers son rôle dans une gestion transparente, visionnaire et responsable des ressources de l'Etat - occupe une place de choix dans la politique du Gouvernement. Ainsi, l'on envisage déjà la réalisation d'une réforme radicale de l'Administration publique, en vue de l'assainir et d'en chasser, de manière définitive, les pratiques de dilapidation, de corruption et de détournements de deniers. Pourra-t-on en faire alors une administration modèle, hissée au summum de l'efficacité et opérant, sans blocages, avec crédibilité et honnêteté.

Le Gouvernement, à travers la formation, l'équipement adéquat, l'augmentation des salaires et l'assainissement du cadre professionnel, mettra l'accent sur la restructuration du service public et l'amélioration des performances des personnels.

A cet égard, l'on procédera, dans un premier temps, à une vérification générale dans tous les services publics, y compris les établissements publics, les sociétés nationales, les agences publiques et autres entités similaires. Ensuite, passera-t-on, en cas de besoin, à la restructuration de ces services, en se référant à l'impératif de réédification de l'Etat sur de nouvelles bases, marquées par la simplicité, l'harmonie, l'efficacité et la crédibilité.

L'augmentation des salaires s'effectuera, de manière particulière, à travers la révision et la rationalisation des avantages en nature, accordés aux fonctionnaires et agents de l'Etat et incluant, bien entendu, le régime de retraite et de protection sociale. Cette opération doit se dérouler de manière à faire accéder les intéressés au transport et à la propriété immobilière.

Le Gouvernement œuvrera également pour le rapprochement entre l'Administration et le citoyen, à travers la simplification des procédures administratives et l'utilisation des nouvelles technologies. De telles démarches permettront d'ôter un fardeau aux usagers et de veiller au suivi et à l'évaluation de l'activité des services de l'Etat.

D'autre part, on s'engagera davantage dans l'ancrage de la bonne gouvernance, à travers la diminution du coût de gestion de l'administration publique, l'amélioration de son rendement et la valorisation des ressources humaines. Aussi, pour ne pas politiser l'Administration, l'on s'évertuera à appliquer « le principe de la récompense et de la sanction » et de placer « l'homme qu'il faut au poste qu'il faut ».

Dans le cadre de l'exécution de la réforme globale, fort requise dans les circonstances actuelles, le Gouvernement entreprendra des mesures concrètes afin de revêtir la vie publique de vertu et de morale nécessaires. On y parviendra à travers la réactualisation des textes contre la corruption, la restructuration des procédures judiciaires et la mise en œuvre des organes de contrôle. En outre, faudra-t-il opérer une révision des textes en rapport avec la transparence de la vie publique, réfléchir sur la réforme du cadre légal de la finance et réexaminer, pour plus d'harmonie, le code des marchés publics.

Dans cet ordre d'idées, une stratégie de lutte contre la corruption sera adoptée et, pour une dissuasion optimale, des textes spécifiques seront édictés dans le sens d'un renforcement des sanctions et d'une rigueur contre les auteurs d'une telle pratique. La fermeté reste nécessaire pour la réorganisation d'une vie publique fondée, pour sa pérennité, sur des bases assainies et solides.

Pour augmenter l'efficacité de l'activité administrative, le Gouvernement s'engage à introduire l'idée d'une gestion orientée vers les résultats, en vue de garantir le passage rapide de l'approche de moyens à celle des résultats : cela implique, sur le plan juridique, une réforme conçue dans une optique de spécialisation des ressources et suppose, sur le plan technique, par le biais de la programmation et des plans d'action, l'établissement de liens entre les objectifs et les moyens.

Dans la même optique, le Gouvernement veillera à l'ancrage des procédés de l'administration exemplaire par l'épuration de l'état civil. On prendra soin d'organiser les archives, d'en moderniser la gestion et de mettre en place un cadre juridique, pouvant

garantir l'enregistrement exact des données **relatives aux nationaux et ressortissants étrangers**. L'état civil doit être fondé sur la transparence et ne point s'ouvrir aux pourvoyeurs de la falsification et de l'escroquerie. **Pour réaliser ces objectifs, et établir une situation exhaustive des citoyens, on procédera à l'ouverture d'un centre d'état civil dans chaque capitale de wilaya. Toutes les mesures seront prises pour mettre en place un recensement complet des ressortissants étrangers, en vérifiant les motifs de leur arrivée et en accordant des titres de séjour à ceux, d'entre eux, qui répondent aux conditions légales exigées. A l'instar des autres pays du monde, cette œuvre de maîtrise de l'état civil, des nationaux et étrangers, se fera sans compromettre l'image de notre pays.**

La Mauritanie restera une destination privilégiée, une terre de rencontres et un territoire d'échange de richesses. Elle demeurera une terre hospitalière et continuera à accueillir, dans le respect des règlements et lois applicables, les ressortissants des pays amis et frère.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La réédification de l'Etat sur des bases saines passe par la mise en place d'un système judiciaire qui, impartial et crédible, parvient à servir le citoyen avec une grande indépendance et une absolue honnêteté. Un tel système doit contribuer à la lutte contre les détournements, le crime organisé et le banditisme transfrontalier.

Le secteur judiciaire joue un rôle majeur dans l'affermissement des assises de l'Etat de droit, la préservation du prestige de la Nation, la généralisation de la paix sociale et l'encouragement des initiatives. Le Gouvernement, pour toutes ces raisons, accorde une attention particulière à la réforme de ce secteur mais, conscient de la grandeur du projet, ne se trompe point sur la nature des efforts à consentir pour une adaptation des textes à la spécificité et à l'évolution sociales. Cette réforme fera entrer en ligne de compte, pour amélioration ou perfectionnement, les aptitudes scientifiques et les vertus morales des personnels judiciaires. Aussi, pour réserver au troisième pouvoir la place qui lui revient au sein de la République, les conditions matérielles du personnel judiciaire seront examinées et redéfinies, selon les paramètres raisonnables du confort professionnel.

Le Gouvernement promet d'entamer, dans les plus brefs délais, l'exécution complète de tous les engagements pris dans le programme du Président de la République en matière de réforme judiciaire. Il s'agit de :

- mettre en place un programme élargi de formation des magistrats, essentiellement axé sur l'acquisition de connaissances et l'enseignement de la déontologie professionnelle,
- ériger une justice indépendante qui inspire confiance par son professionnalisme, sa célérité et qui garantit la protection des investissements,

- améliorer et élargir les infrastructures judiciaires et les prisons sur toute l'étendue du territoire,
- généraliser l'utilisation des nouvelles technologies pour se conformer aux délais,
- uniformiser l'application des textes juridiques et mettre la justice à portée des justiciables,
- achever et promouvoir les règles de médiation et d'arbitrage. Les textes en rapport avec l'assistance judiciaire relèvent évidemment de ce point.
- améliorer les conditions de travail des magistrats, à travers une protection légale et matérielle nécessaire pour leur indépendance, et réexaminer le cadre organisationnel des auxiliaires de justice.
- rendre le milieu carcéral plus clément, en y introduisant des programmes de réinsertion et de resocialisation.

De façon générale, ce secteur fera l'objet d'un travail soutenu dont le but est de refonder notre système judiciaire sur des bases, en mesure de garantir l'indépendance, la crédibilité et la célérité des procédures. A cela s'ajouteront une rationalisation des codifications légales, une valorisation des ressources humaines et l'amélioration des conditions de travail. En outre, œuvrera-t-on pour la modernisation des infrastructures et équipements, parallèlement à l'application d'une politique pénitentiaire axée, de manière fondamentale, sur la rééducation et la réinsertion des anciens détenus.

Sur un autre plan, le Gouvernement appliquera une politique dynamique dans le domaine des droits et libertés. La protection des droits fondamentaux sera garantie et l'on s'efforcera à ce que chacun puisse bénéficier de l'assistance sociale nécessaire et que les talents individuels soient valorisés et soutenus. Aussi, ne manégera-t-on point d'efforts pour sensibiliser les citoyens sur leurs devoirs envers la communauté et leur montrer, dans une optique éducative, leurs droits et leurs prérogatives. Un appui substantiel sera consenti à la Commission Nationale des Droits de l'Homme, pour l'aider à suivre et évaluer les efforts de l'Etat en matière de lutte contre les séquelles de l'esclavage et dans le règlement définitif du passif humanitaire. Dans cet ordre d'idées, les organisations de la société civile et autres organes indépendants, bénéficieront de l'aide adéquate afin de s'acquitter, convenablement, de leurs missions de contrôle.

Dans le domaine de défense et de sécurité, le Gouvernement entreprendra, sous l'autorité du Président de la République, les procédures de modernisation des forces armées et de sécurité. Il compte renforcer leurs capacités défensives et les impliquer, en temps de paix, dans les activités de développement. Il va sans dire que ces hautes ambitions supposent, en plus de l'amélioration des conditions de vie, une réorganisation et une professionnalisation de l'armée nationales et des forces de sécurité. Une attention particulière sera alors accordée à la mise en place de corps professionnels en mesure d'assumer leurs tâches de défense et de sécurité, de servir la République et de lutter, en toute efficacité, contre le trafic de drogue, le terrorisme et la migration clandestine.

En matière de politique étrangère et d'intégration régionale, l'action du Gouvernement s'inscrit dans le cadre des choix et orientations fixés par le Président de la République : il s'agit en particulier de servir les intérêts suprêmes de l'Etat, de consolider son rôle dans les sphères du monde arabe et de l'Afrique et de lui faire occuper, au plan international, la grande place qui lui sied.

Cette présence internationale doit être marquée, conformément aux orientations du Président de la République, par le soutien des causes justes, l'ouverture au dialogue et la mise en place de coopérations fructueuses. Dans ce cas, le Gouvernement s'empresse à dynamiser les relations d'entente et de coopération avec les Etats voisins et œuvrera, sans relâche, pour le nivellement des obstacles à l'édification effective du Maghreb arabe. Ensuite, s'efforcera-t-il à promouvoir le dialogue arabo-africain et à consolider la coopération avec les pays de l'Unité européenne.

La diplomatie mauritanienne, avec ses amis et homologues, travaillera pour répandre la paix et la coopération dans le monde. Elle s'emploiera de manière particulière à appuyer les efforts visant à installer une paix réelle et durable au Moyen Orient. D'ailleurs, s'agit-il, à cet égard, d'une condition essentielle pour l'instauration, dans tous les pays du monde, de la sécurité, la stabilité et la prospérité.

La Mauritanie reste attachée à la nécessité de faire réussir le processus de paix au Moyen Orient par le retrait d'Israël des terres arabes occupées et la mise en place d'un Etat palestinien indépendant, avec Al Qouds comme capitale.

Le Gouvernement mettra sa diplomatie à contribution en vue d'appuyer nos citoyens établis à l'étranger, protéger leurs vies et biens et leur garantir, où qu'ils se trouvent, la dignité et la tranquillité. Les migrants mauritaniens bénéficieront d'un encadrement qui leur permettra de rester en contact avec le pays et les encouragera à mobiliser leurs épargnes pour y acquérir des propriétés immobilières ou y réaliser des projets importants.

Conscient du rôle primordial de l'Administration territoriale dans la représentation de l'Etat et l'application de sa politique sur l'étendue du territoire, le Gouvernement veillera à consolider le pouvoir des autorités administratives, à élargir leurs compétences et à les transformer en structures de développement, entièrement au service du citoyen. Le processus de reconcentration des missions de l'autorité administrative sur les questions du développement économique et social va coïncider avec le rééquipement des circonscriptions administratives, l'amélioration des conditions de vie des représentants de l'Etat et l'organisation, à leur profit, de formations adéquates. Il sera également procédé à l'approvisionnement, en fournitures adaptées, de structures comme les Directions régionales d'équipement et les instituts régionaux d'administration publique. Ces actions seront forcément accompagnées de procédures de décentralisation des moyens financiers.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Pour agir dans l'optique de l'intérêt accordé par le Président de la République à l'ancrage d'un aménagement rationnel et équilibré du territoire national, le Gouvernement s'engage à opérer une réforme radicale qui balise la voie à l'exécution de politiques de développement justes, mesurées et raisonnables. De telles politiques doivent, à moyen et long terme, mettre fin aux écarts économiques entre les régions du pays.

Pour atteindre ces objectifs, l'on entamera sans tarder une concrétisation de l'option de la régionalisation, à travers la mise en place de collectivités territoriales disposant de personnalité juridique et opérant avec des compétences réelles. Ceci implique le recours à des organes régionaux représentatifs et aux compétences nécessaires pour la conception et l'exécution des programmes de développement. De manière progressive, procédera-t-on à l'adoption de stratégies pour le déplacement des services publics à l'intérieur du pays, en fonction des exigences dictées par l'amélioration des infrastructures de base.

Dans ce cadre, le crédit agricole disposera d'une branche à Aïoun et l'on mettra en place une représentation du programme de renforcement de la sécurité alimentaire, financé par la Banque Islamique. Le programme des filières agricoles, financé par l'Agence Internationale pour le Développement, sera, quant à lui, étendu à la ville Néma.

L'effort du Gouvernement sera concentré sur le renforcement de la décentralisation et le développement local, à travers la répartition judicieuse des spécialités et la transformation effective des compétences et moyens. Dans tous les cas, ces démarches auront lieu en privilégiant, à chaque fois, l'impératif de complémentarité entre les services décentralisés et les collectivités locales.

Le Gouvernement, dans le cadre du réexamen de la répartition administrative, veillera à la mise en place de pôles administratifs englobant les écoles, les centres de santé, les bureaux de poste, les communes et les centres d'état civil etc.... On parviendra alors à rassembler les campements, les groupements ruraux et les bourgs, afin d'éradiquer le phénomène de sédentarité anarchique et de garantir un développement socio-économique équilibré.

On ouvrira, en parallèle, à l'intérieur du pays, des pôles d'attraction économiques qui permettront de valoriser les possibilités de la région et de pallier aux vellétés de migration vers des centres urbains déjà saturés.

Le Gouvernement traitera avec beaucoup de fermeté les problèmes cumulés dans les grandes villes du pays, surtout Nouakchott et Nouadhibou. Comme vous le savez, ces problèmes sont dus à l'absence d'une politique urbaine véritable car fallait-il prendre en compte les liens étroits entre le plan urbain et les questions relatives au réseau routier, à l'assainissement et au fonctionnement des services en rapport immédiat avec la vie des populations. S'y ajoutera forcément, dans le cadre urbain, un redéploiement rationnel des activités à type de services. Pour accompagner la nouvelle politique en matière d'aménagement du territoire, le Gouvernement entreprendra les mesures suivantes :

- L'élaboration des textes d'application de la loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire,
- La mise en place d'un observatoire national de l'aménagement du territoire,
- La promotion progressive et la mise en œuvre des instruments pratiques de l'aménagement du territoire, qu'il s'agisse du plan national, régional ou encore du plan local des infrastructures.
- L'encadrement de l'urbanisation à travers le lancement d'opérations pilotes,
- L'intensification des activités pouvant conduire à l'élaboration des cartes des différents départements et leur actualisation en cas de besoin.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Certes, l'indépendance de la justice reste une garantie pour la pérennité et la crédibilité de l'Etat mais convient-il de rappeler que la liberté d'opinion constitue un chevron indispensable à l'affermissement de la démocratie. A cet égard, le Gouvernement s'engage, en application des directives du Président de la République, à donner priorité au renforcement du pluralisme, à la liberté d'expression et à la liberté de presse en particulier.

Le Gouvernement initiera à cet effet, au cours de l'année 2010, une stratégie nationale pour la promotion du secteur de la communication. Cette stratégie sera axée sur l'adaptation du cadre juridique de la communication audiovisuelle avec les nouvelles réalités politiques et sociales. D'autre part, en prenant soin d'introduire les progrès en matière de technologie de l'information, on parviendra, dans cette optique, à élargir le champ des libertés, à restructurer le secteur, à l'organiser et à professionnaliser ceux qui y opèrent.

A cet égard, sera ouvert un centre de formation des journalistes et des techniciens travaillant dans le domaine de la presse. Une société de diffusion visuelle verra le jour. Elle permettra la maîtrise de l'évolution du secteur et son accompagnement dans le sens d'une libéralisation progressive et organisée des intermédiaires audiovisuels. Dans cet ordre d'idées, on élaborera des cahiers de charge adaptés que l'on soumettra aux opérateurs privés, désireux d'investir dans le secteur.

Par ailleurs, le Gouvernement proposera, au moment convenu, l'appui qui se doit à la haute autorité de la presse et de l'audiovisuel.

Nos efforts seront également axés sur la transformation des medias publics en services publics véritables et d'en fixer la mission, conformément à l'attention accordée par le Président de la République à la liberté d'expression.

De manière générale, le Gouvernement mettra au point des outils adéquats pour garantir l'accès à l'information et faciliter son passage avec fluidité. Il veillera également à l'élaboration de fondements étudiés, en mesure d'appuyer la présence communicationnelle de notre pays et d'en refléter, au plan international, une image hautement positive.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Du fait de l'importance que lui réserve le Président de la République, aussi bien dans son programme électorale que dans les politiques qu'il eut à mener depuis son investiture, la lutte contre la pauvreté vient en tête des priorités de l'action gouvernementale. Ainsi, le renforcement de la croissance économique, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des citoyens constituent les axes principaux de l'action gouvernementale.

Dans ce cadre, le Gouvernement exploitera les résultats de la nouvelle enquête sur les conditions de vie des ménages afin de déterminer l'état de pauvreté et élaborer, en connaissance de cause, l'analyse pertinente desdits résultats. Ensuite, pour les adapter aux directives du Président de la République, peut-on, sur la base des données collectées, faire la révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et celui des dépenses.

En se référant à cette vision stratégique, le Gouvernement s'engage, avec fermeté et persévérance, à poursuivre la lutte contre la pauvreté. Une telle mission passera par la réalisation d'une croissance économique maintenue, l'implication progressive des pauvres dans le processus de création des richesses, une meilleure répartition des fruits de la croissance et une augmentation des dépenses dans le domaine de lutte contre la pauvreté.

A ce sujet, le Gouvernement entreprendra dans les prochaines années une politique économique qui, étudiée et harmonieuse, permettra une meilleure création de l'emploi à travers la réalisation d'une croissance économique solide et équilibrée. Il s'engage également à jeter les bases d'un système de bonne gouvernance et de gestion des ressources, tout en poursuivant la lutte invétérée contre les détournements de deniers publics, la corruption et la dilapidation des ressources de l'Etat.

Le Gouvernement, dans l'exécution du budget, adoptera une politique qui donne priorité à l'investissement efficace et privilégie les réformes structurelles pertinentes. Cette politique sera en mesure d'encourager l'investissement privé et de renforcer les pouvoirs compétitifs et productifs de l'économie nationale. En parallèle, essentiellement dans le domaine de l'artisanat, du bâtiment et des travaux publics, une attention particulière sera accordée à la prise de mesures incitatives adaptées à la spécificité des moyennes et petites entreprises.

Conformément à cette orientation, le projet de budget pour l'exercice 2010, adopté par le Gouvernement en date du 16 novembre 2009, cherche à dynamiser les activités économiques et révèle la priorité accordée aux secteurs ayant un impact immédiat sur les conditions de vie des citoyens (enseignement, santé, eau potable, transport). **Ainsi, un enveloppe, correspondant à 27 % du crédit budgétaire, a été réservé à ces secteurs vitaux alors que le crédit d'investissement - relatif au budget consolidé d'investissement, financé sur les ressources propres de l'Etat - a atteint 66. 820. 010. 000 UM (soit une augmentation de 21 ,8 % par rapport au budget 2009).**

Dans le domaine des réformes structurelles, le Gouvernement révisera le cadre institutionnel en vue d'améliorer l'orientation de l'économie et de lutter contre les monopoles.

Afin de relever la classification de notre économie, élargir l'assiette d'impôts et améliorer les procédés de lutte contre la soustraction aux obligations fiscales, le Gouvernement entreprendra des réformes profondes dans le domaine des impôts. Il œuvrera en outre pour l'amorce d'une nouvelle dynamique des outils de programmation du budget. On arrivera alors à construire un système de spécialisation des ressources, essentiellement basé sur le lien entre les objectifs et la qualité du rendement.

Dans ce cadre, la loi organique relative aux lois de finance sera révisée afin d'améliorer la classification économique en vigueur et, comme d'usage dans les dépenses à moyen terme, initier une classification fonctionnelle des documents du budget.

Afin de contrôler les dépenses publiques, le système « RACHAD » sera élargi pour prendre en compte toutes les opérations en rapport avec le budget de l'Etat.

Dans le domaine de la politique de monnaie, les bonnes mesures appliquées par les autorités monétaires ont permis une rapide maîtrise de l'inflation, dont le taux est passé de 5 % en 2008 à 3 % en 2009. Les efforts seront multipliés dans ce cadre pour entretenir les conditions propices à l'essor économique. D'autre part, les mesures prises pour le renforcement de la compétitivité dans le système financier seront maintenues afin de faire baisser le taux réel d'intérêt et augmenter les chances d'accès aux crédits.

Edifié sur la situation inquiétante des entreprises publiques, globalement accablées par les pertes résultant de la mauvaise gestion, le Gouvernement ne ménagera d'efforts pour apporter des solutions adéquates et dissiper les menaces qui pèsent alors sur la continuité du service public.

Une vérification technique et financière sera réalisée pour déterminer les procédures stratégiques les mieux indiquées pour le redressement d'un secteur aussi vital de l'économie. On procédera également au renforcement des organes délibérants des établissements et sociétés publics.

Toutes ces procédures doivent baliser la voie pour la conclusion de contrats-programmes avec les sociétés et établissements les plus importants et garantir, au final, les conditions appropriées pour l'amélioration des services au citoyen.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Les efforts consentis pour la promotion de l'investissement viennent de donner leurs fruits car, en dépit de la crise économique mondiale, notre pays fait l'objet d'une ruée encourageante d'investisseurs étrangers, attirés par la profusion des opportunités et encouragés par la qualité de l'environnement des affaires. D'autres investisseurs sont attendus, en plus grand nombre, dans les prochaines années. D'ailleurs, de telles prévisions sont corroborées par les conventions de financement qui, conclues dans les mois passés, dénotent le rétablissement de la confiance des partenaires au développement en l'économie nationale.

Pour consolider cette orientation, le Commissariat Chargé de la Promotion de l'Investissement vient de réaliser un certain nombre d'activités, dans le but de sensibiliser les partenaires étrangers et d'améliorer le climat d'investissement en Mauritanie.

Le Gouvernement continuera à donner la priorité au secteur privé et œuvrera pour le dépassement des obstacles qui entravent la promotion de l'investissement privé. A cet égard, un nouveau code des investissements sera soumis, dans les plus brefs délais, à votre honorable assemblée. Le Gouvernement s'engage également à opérer une réforme du secteur financier en vue de favoriser l'accès au crédit, élargir le cadre des services financiers et dynamiser le secteur des assurances.

Le Commissariat Chargé de la Promotion de l'Investissement privée ne ménagera aucun effort pour faire de la Mauritanie une destination d'investissement, tout en recherchant, avec l'appui et l'accompagnement nécessaire, des investisseurs nationaux et étrangers. Il entamera sans tarder une stratégie de promotion du secteur privé, en plus de l'achèvement de l'étude sur le développement du golfe de Nouadhibou. D'autres efforts seront consentis pour l'encouragement du partenariat entre les secteurs public et privé.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement exécutera une politique dynamique, destinée à contenir l'augmentation des prix, à travers l'organisation du marché, l'amélioration de son approvisionnement, le contrôle de la concurrence, le renforcement des organisations de consommateurs, l'application des dispositions commerciales, la diminution des coûts de production, de l'importation et de la distribution. En plus, des outils adéquats seront mis en place pour garantir la stabilité des prix dans les zones les plus défavorisées.

Il va sans dire que ces objectifs ambitieux, visés par le Gouvernement en matière de croissance économique, ne peuvent être atteints que par une dynamisation véritable des secteurs de l'exportation.

Dans le domaine du pétrole et de l'industrie, le travail du Gouvernement sera axé sur la valorisation des potentialités de croissance, l'amélioration de l'environnement des affaires, la révision du cadre juridique, la consolidation des capacités administratives et institutionnelles, le suivi et l'encadrement des opérateurs dans les activités de prospection pétrolière et minière.

En ce qui concerne le secteur du pétrole, l'action du Gouvernement sera concentrée sur le suivi des opérations de prospection dans les bassins de Taoudeni et du Hodh Sahéli car, à l'heure actuelle, certaines sociétés pétrolières ont déjà entamé des forages dans le but de confirmer les prévisions retenues par les campagnes sismiques (surtout dans le bassin de Taoudeni).

Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour appuyer les chances de découverte de gisements pétroliers exploitables. Dans ce cadre, sera-t-il procédé à une révision du dispositif actuel d'incitation afin d'encourager les sociétés pétrolières à intensifier leurs activités prospectives.

Dans le secteur minier, le Gouvernement continuera à appuyer la SNIM pour lui permettre de concrétiser son plan d'évolution. Ce plan a donné lieu au plus grand financement de programme dans l'histoire de l'industrie extractive en Mauritanie (un milliard de dollars américains). Il constitue, par son volume et par la nature de ses produits, une étape cruciale sur le chemin de la valorisation de nos ressources minières. **Ce projet permettra, pour la première fois, d'augmenter la production du fer de 4 millions de tonnes par an, soit une hausse de 40 %.**

Le Gouvernement œuvrera également pour la préparation des conditions de lancement de l'exploitation du phosphate de Boufal. Pour ce faire, compte-t-il mobiliser davantage de financements pour les projets miniers, accélérer le rythme de prospection dans les hodhs et l'Assaba et exécuter plus de 52 petits projets dans la région Zouerate-Boulenouar.

Pour donner un nouveau souffle au secteur minier de façon générale, le Gouvernement s'engage à améliorer les outils de gestion, à travers la consécration effective de la transparence dans l'octroi des licences de prospection et d'exploitation. En outre, sera-t-indispensable de mettre en œuvre le rôle majeur de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives. Le Gouvernement encouragera également les investisseurs, titulaires de licences d'exploitation minière, à entamer rapidement les opérations de production.

La politique appliquée dans ce domaine a permis une amélioration sensible des recettes collectées sur l'attribution des licences de prospection et d'exploration : les entrées sont passées de 258 millions UM en 2008 à près de 1 milliard en 2009.

Dans le souci de garantir le meilleur profit des opérations d'exploitation, le Gouvernement mettra en œuvre un programme de mauritanisation des cadres travaillant dans les sociétés d'exploitation minière. A cela s'ajouteront l'ouverture d'une école des mines et la mise en place de structures d'habilitation des travailleurs spécialisés dans les métiers en rapport avec les mines. Il veillera spécialement à ce que soient prises toutes les mesures exigées pour la prévention des risques liés à l'exploitation minière.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

L'action du Gouvernement en matière de pêche et d'économie maritime se réfère au diagnostic sans complaisance, explicité par le Président de la République dans son programme électoral et mettant en relief la crise qui paralyse, depuis plusieurs décennies, l'exploitation de nos ressources halieutiques.

Pour sortir de cette crise, le Gouvernement s'engage, en concertation avec les organisations professionnelles et les opérateurs concernés, à exécuter une nouvelle politique en mesure de garantir au peuple mauritanien le meilleur profit de ses ressources halieutiques. Cela suppose, en toute évidence, l'intégration effective du secteur dans l'économie nationale, à travers la nationalisation progressive de ses activités et

l'augmentation de sa valeur ajoutée. A cet égard, le travail du Gouvernement sera axé sur l'amélioration de la gestion et du cadre institutionnel, la protection de l'environnement maritime et le renforcement des infrastructures.

Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour une meilleure exploitation des ressources, l'amélioration d'un environnement propice à l'exploitation durable des richesses halieutiques, l'investissement dans le secteur et le renforcement des capacités de tous les partenaires (administration et professions concernées).

Au niveau de la protection des richesses halieutiques, le Gouvernement accordera une attention particulière pour pallier aux dangers de pollution de l'environnement. Dans cette optique, le débarquement sera désormais obligatoire à 100% dans la ville de Nouadhibou pour la pêche de fond, à 50% pour les bateaux pélagiques et à 30% pour les thoniers. Un système de gestion des zones de pêche sera adopté, en vue d'alléger la pression sur les réserves sensibles, à savoir essentiellement celle du poulpe. Aussi, optera-t-on pour l'exploitation de nouvelles zones de pêche, dans le but de valoriser les réserves inexploitées, à savoir essentiellement celle des huitres.

Au niveau des infrastructures, le port autonome de Nouadhibou fera l'objet d'une expansion durant l'année 2010 et l'on réhabilitera le quai commercial et les quais de pêche. Des procédures particulières seront entreprises pour enlever les épaves dans le golfe de Nouadhibou et aménager quatre emplacements pour le débarquement des produits de pêche à Nouakchott (dans le port de pêche artisanal et sur la plage).

Le port artisanal de Nouadhibou sera réhabilité conformément aux normes internationales et l'on réaménagera une station de débarquement dans les villages IMARAGUENE. **Les travaux de construction d'un port de pêche artisanal à TANIT commenceront dans les plus brefs délais.** Par ailleurs, les efforts se poursuivront pour la mise en place d'un port artisanal à Ndiagou et d'un complexe de pêche pélagique de Nouadhibou (comportant un port, des unités d'accueil et de transformation de poisson).

La commercialisation du poisson se fera sur la base d'efforts qui adoptent une approche qualitative, œuvrent pour le renforcement de la compétitivité et tendent à améliorer la place de nos produits halieutiques sur les marchés mondiaux.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Dans le domaine du développement rural, le Gouvernement cherchera à sauver le secteur vital des problèmes dont il souffre suite aux politiques défailtantes, appliquées durant les décennies passées. Ces politiques, sans véritable ambition, se limitaient aux financements circonstanciels de campagnes agricoles chimériques.

Le secteur de l'élevage était simplement négligé. A ce titre, le Gouvernement s'engage à traiter les déséquilibres structurels et d'aboutir à une exploitation rationnelle des potentialités.

Pour ce faire, on permettra aux agriculteurs et éleveurs d'accéder à la terre et de bénéficier de l'encadrement et du crédit.

L'action du Gouvernement sera axée sur l'appui au secteur agricole et son amélioration, à travers la promotion du partenariat entre les secteurs public et privé. Un plan de redynamisation de l'investissement privé sera élaboré dans les zones irriguées, à travers des modèles de partenariats nouveaux entre les deux secteurs susmentionnés.

En consacrant la priorité de la sécurité alimentaire, le Gouvernement prendra les mesures suivantes :

- La maîtrise de l'eau et l'accomplissement de grands aménagements à travers l'édification de digues et de barrages,
- Le renforcement des infrastructures relatives au désenclavement des zones de production,
- La réorganisation foncière à travers la mise en œuvre du comité ministériel chargé des questions immobilières,
- La diffusion et l'application de la loi foncière, l'élargissement de son champ d'application(en y incluant de nouvelles zones) et la mise en place de structures décentralisées pour la gestion des questions immobilières,
- La réhabilitation globale des centres de recherche et de formation
- l'amélioration des organes d'appui, de conseil et de consultation au profit des producteurs,
- Le maintien de l'espace et l'approfondissement des connaissances, à travers la promotion du registre foncier rural (pour déterminer les zones de production agricole et d'élevage),
- L'aménagement de nouvelles superficies.

Sur le plan de la protection des plantations, le Gouvernement veillera à la mise en place d'outils durables, garantissant la lutte contre les fléaux agricoles. Il compte alors élaborer une stratégie nationale de protection des plantes et renforcer les organes chargés de cette mission.

Il faut souligner dans ce contexte le programme ambitieux qui vient d'être adopté et qui porte la mise en place d'une clôture globale de 74 000 ha d'agriculture pluviale, dont 14 000 ha avant la fin de mars 2010. Les soixante mille autres hectares seront achevés au cours des trois prochaines années, à raison de 20000 ha par an. Il est prévu que ce programme contribue, de manière inédite, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales de notre chère Mauritanie.

L'action du Gouvernement sera axée sur la subvention des produits de l'agriculture pluviale, surtout dans des zones qui reçoivent des précipitations importantes.

Le Gouvernement veillera aussi à l'appui des agriculteurs, en mettant à leur disposition les semences, les insecticides, les engrais et les petits équipements agricoles. L'année prochaine verra le lancement d'un programme de lutte contre la pauvreté, destiné à faciliter l'accès des producteurs aux différents marchés.

Pour garantir un accès égal et efficace au financement, le Gouvernement s'engage à redresser la situation du crédit agricole, à le restructurer et à en faire un outil efficace, en mesure de servir les objectifs de la politique de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté en milieu rural agricole.

L'Etat a fourni un effort incommensurable pour l'allègement des charges de la dette sur les agriculteurs, surtout les plus démunis. A cet égard, les exploitations individuelles, les agriculteurs adhérents à des coopératives villageoises et les coopératives exploitant des superficies importantes, ont été exemptées de tous les intérêts dus au titre de prêts alloués par le Crédit agricole. Aussi, l'on a épongé, au profit de ces agriculteurs, la moitié de la dette principale, tout en accordant pour les autres des subventions et facilités raisonnables.

Dans le domaine de l'élevage, l'année 2010 connaîtra l'élaboration d'un programme national harmonieux qui se substituera aux programmes expirés en septembre 2009.

En attendant la finalisation de ce programme global, l'accent sera mis sur la gestion du pâturage, de manière à assurer l'adéquation entre les ressources hydriques et herbières.

Un autre programme de mise en place et de gestion d'infrastructures hydriques verra le jour, En parallèle, veillera-t-on au renforcement du contrôle des zones de pâturage et à leur amélioration par l'introduction de nouvelles herbes. Le Gouvernement accorde une importance particulière à l'amélioration de l'accès aux infrastructures de production à travers les mesures suivantes :

- L'augmentation des points d'eau et parcs de vaccination ;
- L'élaboration d'un plan directionnel de réaménagement qui arrive à prendre en compte les exigences du développement des ressources pastorales ; surtout en ce qui concerne les voies de transhumance, les équipements d'abreuvement et les infrastructures d'élevage ;
- L'approvisionnement amélioré en médicaments et produits vétérinaires et leur mise à la disposition des éleveurs à faible revenu ;
- L'augmentation de manière continue de la valeur ajoutée des sous-secteurs et la promotion des exportations (en collaboration avec les acteurs privés).

Le Gouvernement se penchera sur la valorisation des filières de lait et viande. Il procédera à la mise en place d'unités de production et de collecte de lait à et à l'ouverture, en fonction des besoins, d'abattoirs modernes. **Au cours de cette année, des filiales de société laitière seront ouvertes à Néma et Kiffa, en partenariat avec la Jamahiriya Libyenne.** Et pour encourager la consommation des viandes blanches, des poulaillers pilotes seront mis en place selon les normes conventionnelles.

En outre, les pouvoirs publics persévèreront dans l'amélioration continue de leur action dans le domaine de la santé animale, à travers l'exécution de programmes annuels de vaccination, le contrôle continue des épidémies, l'octroi de médicaments et l'assistance aux éleveurs les moins lotis. Aussi, le secteur de l'élevage bénéficiera-t-il de la mise en place d'un établissement de crédit, ouvert avec des procédures simplifiées aux éleveurs nationaux.

Sur le plan institutionnel, l'on procédera à la restructuration du développement rural et ses agences exécutives afin d'accompagner la nouvelle dynamique du secteur, d'améliorer les qualités de service et de les mettre à portée du citoyen. A juste titre, la restructuration de la SONADER et le transfert de son siège à Rosso, s'inscrivent éminemment dans cette nouvelle optique.

Le Gouvernement s'engage également à mettre en place un crédit pastoral permettant aux opérateurs d'accéder au financement, à des conditions souples et adaptées à leurs capacités. **Cette année connaîtra le lancement, à Aïoun, d'un crédit pastoral de plusieurs milliards d'ouguiya.**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Dans le domaine de l'industrie, le Gouvernement vise l'augmentation de la contribution du secteur dans la création de l'emploi et dans le Produit Intérieur Brut. A cet égard, il prendra toutes mesures pour niveler les obstacles au développement du secteur. Il procédera en particulier au renforcement du cadre institutionnel et juridique des activités industrielles, l'exécution de bonnes politiques fiscales et de taxation, la promotion de l'investissement, la réhabilitation du tissu industriel et l'amélioration de la dynamique du partenariat entre le public et le privé.

Pour garantir l'efficacité dans l'exécution des programmes, on privilégiera une restructuration de l'administration en charge de la gestion du secteur. L'accent sera alors mis sur l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs complets, l'uniformisation des paramètres et critères, la promotion de la qualité, l'appui aux petites et moyennes entreprises et l'encouragement des initiatives et activités industrielles. On veillera également à l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles, à travers des programmes de restructuration et d'habilitation des entreprises, d'appui aux projets de formation et de promotion des ressources humaines. A cela s'ajoute un arsenal de mesures, nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit essentiellement de :

- Mettre en place un bureau national d'unification des critères et paramètres. Ceci permettra à l'Etat de disposer de critères qui incitent l'entreprise nationale à respecter les paramètres de l'excellence et à se conformer aux conditions d'obtention de certificat de qualité (ISO 9001) ;
- Ouvrir des zones industrielles à Nouakchott et à Nouadhibou ;

- Exécuter, pour une meilleure compétitivité, des programmes d'habilitation globale et de restructuration des entreprises;
- Installer une base de données des projets, érigée en pôle national de développement technologique des petites et moyennes entreprises ;

Dans le domaine de l'industrie artisanale et du tourisme, le Gouvernement exécutera une stratégie qui vise à redresser ce secteur vital, à valoriser toute ses potentialités et à renforcer sa contribution au développement économique (création de revenus et réduction de la pauvreté).

Pour valoriser les potentialités relatives dont jouit notre pays, le Gouvernement mettra l'accent sur la promotion d'un produit touristique adapté à notre culture, à nos valeurs et à nos possibilités financières. Dans ce cadre, on encouragera le tourisme de l'environnement pour la découverte du patrimoine naturel et la diversité environnementale de notre pays en milieu maritime, sur le continent, au niveau des plages, des golfes et au sein des parcs naturels.

L'accent sera mis sur la découverte et la protection des sites historiques (dans les anciennes villes surtout), des objets archéologiques et des peintures rupestres. Une attention particulière sera accordée à la valorisation de l'artisanat local et des métiers dans les anciennes villes de Mauritanie.

Pour faire face au déficit en ressources naturelles compétentes dans le secteur, **le Gouvernement œuvrera pour la mise en place de structures de formation dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie.** Des efforts majeurs seront consentis pour inventorier les sites et lieux touristiques dans tous les coins du pays et pour faire connaître, à travers un plan communicationnel global, notre patrimoine naturel et culturel.

De façon générale, toutes les précautions nécessaires seront prises pour garantir une promotion de l'industrie artisanale et une valorisation des produits touristiques mauritaniens. On pourra y parvenir à travers l'élaboration d'instruments financiers adéquats, l'appui aux structures professionnelles et l'aménagement de nouveaux sites touristiques. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement encouragera l'investissement privé par tout moyen disponible.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement se penche sur l'exécution d'une stratégie globale du secteur du transport dans ses volets terrestre, maritime, fluvial et aérien. Une telle stratégie sera de nature à préparer le secteur pour jouer son rôle primordial dans l'augmentation de la compétitivité économique, l'accès au service de base, la diminution du coût des déplacements, la sécurité et la qualité des transports des personnes et des marchandises.

Au niveau du transport terrestre, la priorité sera accordée à l'organisation du transport urbain, l'amélioration de la sécurité routière (à travers des campagnes de sensibilisation contre les accidents de voitures), l'application ferme du code la route, la détermination des

causes d'accidents et la lutte contre leur augmentation. La concrétisation de cette priorité se fera à travers l'élaboration et l'application d'une stratégie nationale de sécurité routière.

Dans le domaine des infrastructures routières, le Gouvernement accordera un soin particulier à la réalisation de son objectif principal, à savoir la liaison, par des routes bitumées et modernes, de toutes les capitales de Moughta'a du pays au cours des trois prochaines années. Un tel travail suppose la réhabilitation des infrastructures existantes, leur expansion et la construction de nouvelles routes.

Dans ce cadre, le réseau routier national sera amélioré par la réhabilitation de la route Kiffa-Tintatne, la réhabilitation de 140 Km **sur l'axe Boutilimit-Aeg et Nouakchott Rosso, dont les travaux ont d'ailleurs commencé au mois d'aout passé. Ils dureront 30 mois et sont financé par la Banque Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) et l'Etat mauritanien. Leur financement avoisine le montant de 12 milliards 800 millions ouguiyas.**

Aussi sera-t-il procédé à **réhabilitation de 203 km sur l'axe Nouakchott - Rosso, sur financement conjoint de l'Unité Européenne, la Banque Mondiale et l'Etat Mauritanien. Les travaux commenceront au premier semestre 2010 et s'achèveront au bout de 33 mois.** Une remise à niveau progressive de la route Nouakchott- Akjoujt aura lieu à travers un accord signé avec la MCM. route Nouakchott - Akjoujt

Dans l'optique de modernisation et d'amélioration des infrastructures routières, les mesures suivantes ont été programmées :

- Lancement d'un appel d'offre **pour la construction de 365 km, divisés en quatre axes, sur la route Atar-Tidjikdja. Ce projet est conjointement financé par le FADES, la Banque Islamique pour le développement, le fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, le Fonds Saoudien du Développement et l'Etat mauritanien. Le coût global de ce gigantesque programme sera de 102 millions \$. Son exécution doit durer 30 mois pour chaque axe.**
- **La recherche de financement pour la route Kseir – Tirchane - Choum et l'axe Boutilimit- Aleg-sur la Route de l'Espoir.**
- Démarrage des activités pour le désenclavement de l'Aftout et keur Macène, **après la l'achèvement des études techniques. Ces travaux comporteront la construction d'une route de 33 km à keur Macène. A cela s'ajoute la première étape du projet de désenclavement de l'Aftout, à travers une route de 257 km, répartie en trois axes, à savoir Al Ghaira – Brakéol (79 km), Barrléol-boulahrath- Sawata (87 km) et Mal- Chegar (91 Km)**
- Construction de routes urbaines à Kaédi, **Sélibabi** et Nema,
- Elaboration d'études et appel d'offre pour les routes Nema-Bassiknou-Fassala-frontière malienne et Nema-Amourj-Adel Begrou - Tikjikja –Kiffa -Sélibabi-frontière malienne.
- Construction de routes dans les banlieues de Nouadhibou.

- **Lancement d'une étude sur les routes Timbedra - Djiguennei et Mederdra - R'kiz-Boutilimit.**

En ce qui concerne le transport aérien, le Gouvernement veillera à la maintenance des infrastructures et à l'élaboration d'études, nécessaires pour la mise en place d'un plan englobant tous les aéroports de la Mauritanie.

Au sujet de l'expansion et de la modernisation des infrastructures aériennes, il sera procédé aux opérations qui suivent:

- La poursuite de négociation avec les partenaires pour la mise en place d'un nouvel aéroport de Nouakchott.
- Le parachèvement des procédures de lancement de la nouvelle compagnie aérienne qui aura pour mission de promouvoir, au coté des compagnies nationales et internationales, le transport aérien en Mauritanie. **Il est prévu que cette société, avec un capital de 8 milliards UM, soit opérationnelle avant l'été prochain. Elle contribuera à l'absorption des compétences et expertises nationales, débauchées à la suite de la faillite de l'ancienne Air Mauritanie.**

Il est prévu d'autre part d'élargir et de parfaire les infrastructures du transport maritime et fluvial. Tel se fera à travers :

- Le lancement effectif des travaux d'élargissement du port de Nouakchott, dit port de l'amitié, **dont la capacité d'accueil sera doublée à la fin des travaux, dans trois ans environ. Le volume des investissements programmés à cet égard atteint 288 million \$.**
- L'élaboration d'un projet de station pour containers ;
- La pose d'un système de contrôle vidéo

Sur un autre plan, les efforts du Gouvernement seront axés sur la modernisation du dispositif de prévision météorologique, à travers l'acquisition de nouvelles stations et la mise en place d'équipements de contrôle sur tout le territoire.

Pour renforcer les potentialités globales du secteur du transport, le Gouvernement accordera une importance particulière à l'adaptation du cadre institutionnel avec les transformations nouvelles. Il sera alors nécessaire de mettre l'accent sur la formation des ressources humaines, le renforcement des mesures de sécurité, la modernisation des équipements et la promotion des outils de gestion.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Notre politique dans le domaine de l'énergie vise à garantir un accès à l'électricité, pour usage domestique ou industriel, dans les centres urbains et la promotion de l'électrification rurale au profit des villages et zones enclavés.

Le Gouvernement mobilisera toutes les ressources disponibles pour réaliser les objectifs ci-haut cités. Dans un premier temps, s'agira-t-il de la promotion de l'énergie hydroélectrique, la production du gaz pour l'électricité et l'encouragement de l'énergie alternative (surtout solaire).

L'objectif du Gouvernement, en matière de production pétrolière est de garantir un approvisionnement régulier des activités, tout en prenant en compte les défis économiques et sécuritaires et le maintien des capacités financières des opérateurs. A cet égard, les efforts consentis, pour l'amélioration de l'offre et l'accès à l'électricité, se résumeront au renforcement des capacités productives et à la consolidation des réseaux de distribution à Nouakchott et à l'intérieur.

Pour faire face au déficit en énergie productive et répondre à la demande, à moyen et long terme, des mesures importantes viennent d'être prises. On peut citer essentiellement la réhabilitation de la station thermique d'Arafat et l'acquisition de 7 générateurs, avec une puissance de 10,5 mégawatts (devant entrer en service au mois d'avril 2010). **Aussi, faut-il ajouter que l'on vient de conclure des accords pour l'acquisition, à 50 millions euros, d'une station de 46 mégawatts, qui sera prête à fonctionner dès le mois de mai 2010. Le pays aura, pour la première fois, doublé sa capacité productive en énergie électrique à Nouakchott et l'on pourra alors couvrir le déficit probable avant l'exécution des nouveaux projets en 2012.**

On parachèvera, dans les plus brefs délais, l'expansion du réseau électrique de Nouakchott et arrivera-t-on alors à un niveau de distribution profitant, de manière optimale, aux quartiers Salama, Sebkha, El Mina, Secteur 5 dar El Beida, Riyad, Toujounine, Dar Naim, Arafat 15, Tarhil et Haye Essakene. **Le coût global des composantes du projet, effectivement réalisées, s'élève à 313 000 000 UM.**

Aussi, procédera-t-on à la réhabilitation du réseau de distribution existant et l'on réalisera un branchement circulaire de 33 kilovolts autour de la ville de Nouakchott. Ainsi, peut-on garantir la qualité de l'approvisionnement en énergie et le renforcement de la desserte des quartiers, à travers 9 nouveaux centres de transformation. **Ce projet, d'une enveloppe financière de 300 millions environ, permettra la densification des réseaux de distribution dans les quartiers populaires et l'éradication définitive, durant l'année 2010, du phénomène dangereux de « la fraude d'électricité ».**

Les travaux d'expansion sont à pied d'œuvre dans la station de Nouadhibou, dont le chantier effleure, dans son volet de génie civil, les étapes toute dernières. Les autres composantes de ce projet seront exécutées durant l'année prochaine et l'on élargira le réseau de distribution pour couvrir les zones d'accueil aux déplacés en provenance de quartiers anarchiques.

Pour l'amélioration de l'offre d'énergie et son accessibilité aux villes de l'intérieur, les outils de production seront renouvelés à travers l'acquisition par la SOMELEC de 8 générateurs pour Atar, Kiffa, Akjoujt, Boutilimit et Guerou. Les réseaux de distribution seront également renforcés dans les villes d'Aioun, Kiffa, Atar et Nouadhibou. Un tel programme sera couronné par l'électrification de l'axe Rosso- Boghé, à travers le rattachement au réseau de Manantali, des communes de Lexeiba, Tekane, Jidr El Mohguen et Dar el Barka.

Sur un autre plan, le Gouvernement achèvera, sur financement du FADES, la réalisation d'études de faisabilité relatives à un programme général de distribution dans les villes de Nouakchott et Nouadhibou. Ce programme servira de cadre pour la résorption des problèmes de distribution, non seulement dans ces deux villes mais également dans tous les centres urbains du pays.

En ce qui concerne l'électrification rurale et para-urbaine, le Gouvernement prendra toutes les mesures pour la réalisation des activités suivantes :

- Achèvement de l'électrification des départements comme Amourj, Barkeole, Boumdeid, Mbagne et Ould Yengé,
- Achèvement de l'électrification des communes de Arr, Wompou, Ajweir, Tinhamad, Choum, Sava, Nbeika.
- Renforcement et expansion des stations et réseaux de Mamghar et Tiguint,
- Branchements d'électricité au profit de 11 000 familles, en privilégiant l'énergie solaire pour les communes rurales dans la mesure où leur rattachement au réseau ne semble pas possible dans le proche avenir,
- Poursuite des programmes de l'énergie solaire dans 17 communes relevant des wilayas du Gorgol, du Guidimakha, des Hodh et du Trarza

Les efforts du Gouvernement dans le domaine pétrolier seront axés, en 2010, sur la garantie d'un approvisionnement régulier et sécurisé de toutes les localités du pays. A cet égard, une priorité sera accordée à la réhabilitation des institutions de la SOMIR et à l'augmentation des capacités de stockage au niveau des réservoirs de Nouakchott. D'ailleurs, un dépôt supplémentaire d'une capacité de 1500 t 3 sera construit à Nouakchott. Cette augmentation, évaluée à 12,5 % par an, de la capacité de stockage permettra de répondre à la demande croissante en mazout et fuel. Dans ce domaine, faut-il également satisfaire les besoins de la république de Mali qui ne dispose pas d'accès à la mer. Cette dernière dimension paraît hautement positive sur le plan économique et contribue, en même temps, au renforcement des rapports d'amitié avec ce pays voisin et frère.

Dans cette optique, commencera l'exécution d'un projet visant à encourager l'utilisation du gaz butane dans les milieux urbain et rural. Une telle opération s'inscrit dans un cadre de protection de l'environnement et d'amélioration des conditions de travail (surtout pour les femmes).

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement veillera à la finalisation, sur financement de la banque mondiale et de l'Etat mauritanien, d'une étude du plan d'orientation relatif à la production et au transport d'électricité. Aussi, prendra-t-on soin de finir le plan d'investissement, engagé pour l'électrification rurale et para-urbaine. Le Gouvernement tient fermement au renforcement de la planification en matière d'énergie et, à cet égard, compte sur l'appui de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique pour le renforcement des cadres, l'obtention de moyens d'analyse et l'adoption de stratégies conformes à la convention sur les changements climatiques.

De façon générale, le Gouvernement compte réviser, en concertation avec les partenaires au développement, la stratégie adoptée en matière d'énergie, à travers l'actualisation de la déclaration de politique sectorielle élaborée en 1998.

Conscient du fait que le traitement radical de la problématique énergétique dans le pays doit passer par des solutions structurelles à notre dépendance vis-à-vis des produits importés et la protection des ressources sylvestres, le Gouvernement ne ménagera point d'effort pour baliser le chemin devant l'exploitation de nos gisements de gaz naturel. Ces derniers vont permettre la production d'électricité et l'abandon du charbon de bois, dans une perspective d'assainissement de notre milieu naturel.

Dans ce cadre, le Gouvernement entamera, en partenariat avec GAZ DE FRANCE et PERTONAS, l'élaboration d'une étude préliminaire pour la construction d'une station thermique fonctionnant au gaz, à Nouakchott, avec une capacité comprise entre 300 et 700 mégawatts. Ainsi, pourra-t-on couvrir les besoins nationaux et, éventuellement, ceux des pays de la région ; souffrant, eux aussi, de déficits dans le domaine. Le Gouvernement encouragera dans tous les cas l'utilisation des énergies renouvelables et des énergies de substitution.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont considérées comme un port d'accès à la modernité, à l'efficacité et à la transparence. Les autorités publiques en ont fait alors un outil de réalisation des objectifs de réforme administrative, à savoir l'instauration de la justice, le respect de la neutralité, l'application de la transparence, le recours au professionnalisme et les services prompts au citoyen ordinaire.

Le Gouvernement privilégie la réalisation de l'accès global aux nouvelles technologies en matière d'information et de communication, met l'accent sur la requalification du cadre juridique et institutionnel et, pour un accès élargi et une qualité à moindre coût, assure la promotion étudiée des capacités organisationnelles. Dans ce cadre, il compte également faire ancrer la compétitivité dans le secteur de la communication et améliorer la qualité des services, à travers l'appui aux outils du suivi et évaluation dans les domaines du téléphone et de l'internet.

Sur un plan général, le Gouvernement procédera à la révision de la stratégie suivie en matière de technologie de l'information et de la communication, sans perdre de vue les nouvelles exigences du pays, l'évolution des technologies elles-mêmes et la nécessité d'une meilleure organisation du secteur.

Les activités de la MAURIPOST seront appuyées dans une optique qui met en exergue le renouvellement des outils de production et la modernisation des outils de service, par le biais du changement de son système de production et l'utilisation intensifiée des technologies de l'information et de la communication.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le développement urbain constitue une haute priorité de l'action gouvernementale. Un tel intérêt se traduira par la mise en place d'éléments nécessaires à une solution durable des problèmes cumulés en matière d'urbanisme et d'habitat. Le Gouvernement se penchera sur le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du secteur, la maintenance des bâtiments administratifs, la construction de nouveaux édifices publics, l'augmentation de l'offre d'habitat (avec priorité aux couches sociales démunies), la maîtrise étudiée de la croissance des groupes de population et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Des efforts importants seront consentis pour exécuter, dans le domaine de l'habitat, les mesures suivantes :

- L'élaboration d'une stratégie de développement de l'habitat et la mise en place au niveau national d'outils de financement
- Le lancement de l'opération pilote propre à l'habitat rural ;
- Encouragement, transformation et promotion de l'utilisation des matériaux locaux de construction ;
- La révision de la loi de promotion immobilière
- La production de parcelles assainies, surtout à Nouakchott et Nouadhibou pour faciliter l'accès du citoyen à la propriété immobilière.

Un certain nombre de mesures seront également exécutées dans le domaine de l'urbanisme, à savoir :

- La poursuite de l'élaboration et de l'amélioration des textes réglementaires,
- La modernisation et le renforcement des moyens de gestion urbaine dans toutes les collectivités urbaines et para-urbaines
- Le renforcement du contrôle urbain dans les grandes villes, pour pallier au phénomène de « Gazra » et de l'urbanisation anarchiques ;
- Le développement et la modernisation de l'élaboration des cartes ;
- Le suivi de la restructuration des quartiers fragiles, à travers l'exécution de programmes d'infrastructure visant à réintégrer ces quartiers dans le tissu urbain (surtout à Nouakchott et Nouadhibou). **Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra l'opération de réhabilitation du Quartier dit « HAY ESSAKINE » et des « quartiers d'attente » à Nouadhibou. Il poursuivra également la distribution de terrains aux citoyens concernés et, pour mettre fin au phénomène des « gazra », entamera une opération similaire à Rosso et Arafat**

- Le lancement d'un programme d'expansion et de modernisation des principales villes ;
- Le lancement effectif du projet Tintane ;
- L'achèvement de l'étude relative à la réhabilitation du centre-ville de Nouakchott ;
- La mise en place d'un observatoire urbain à Nouakchott ;

Les mesures suivantes seront prises dans le domaine du bâtiment :

- La conception et développement d'une base de données sur les locaux administratifs ;
- La contribution à l'amélioration des conditions de travail dans l'administration centrale et territoriale, à travers l'attribution, en 2010, de 20 000 m² de locaux à usage de bureaux ou de résidence ;
- La mise en place d'un programme, à court et moyen terme, de maintenance et de réhabilitation des institutions publiques. Il s'agira également de l'amélioration et de la protection des immeubles existants ;
- La construction d'un complexe administratif à caractère économique, apte à devenir le noyau d'un quartier administratif ;
- Le développement du partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour la gestion de l'offre des bureaux administratifs ;
- Le renforcement de la coopération avec les pays amis et voisins pour le développement de nos capacités en matière de bâtiments modernes (à usage de bureaux ou pour autre utilisation).

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le développement du secteur hydraulique constitue une priorité du Gouvernement dans la mesure où il est à la fois une source de vie, un pari pour l'avenir et une condition de progrès. Il n'est pas étonnant que l'on déploie des efforts gigantesques le souci, tout opportun, de la mettre à la portée du citoyen ordinaire. Dans ce cadre, les travaux du projet pour l'assainissement et l'approvisionnement en eau potable, des milieux ruraux du Hodh Chargui, de l'Assaba et du Gorgol, seront lancés en 2010. Ce grand projet va permettre une amélioration des services relatifs à l'eau potable dans 74 groupements ruraux dans les wilayas susmentionnées.

Parallèlement à ces programmes, le projet « DHAR NEMA », dont les travaux se sont soldés actuellement par le forage de 24 puits actifs, **se poursuivra en vue de permettre aux villes de Néma, Adel Bagrou, Amourj, Timedra et aux campements voisins** de s'approvisionner en eau potable. Il faut citer également les programmes de l'Agence pour l'Accès Universel aux Services de base qui, en 2010, prévoit la réalisation de réseaux

d'approvisionnement en eau potable dans 20 groupements et le forage de 15 puits dans 9 wilayas.

En plus de ces actions, on procédera à **l'élaboration d'études relatives au programme ambitieux dit « AFTOUT CHARGUI » qui permettra l'approvisionnement en eau potable des groupements d'Aftout et de l'Assaba** (à travers les eaux de Foum Gleita, la vallée du Karakoro, le fleuve Sénégal). Il est prévu que toutes ces études **soient achevées dans les deux prochains mois.**

Le parachèvement des études techniques en rapport avec les réseaux d'assainissement et d'eau potable, dans la ville de Nouakchott, permettront une amorce rapide des travaux dans ces deux projets. **Au sujet de l'assainissement de la ville de Nouakchott, faut-il mentionner un protocole d'accord pour un important financement, censé contribuer à la résorption des problèmes posés.** Ensuite, faut-il noter que la rapidité dans l'exécution de ces deux programmes permettra de répondre à la demande croissante en eau potable dans la ville de Nouakchott. Il est justement prévu que les travaux soient terminés durant le second semestre de l'année 2010.

Le Gouvernement envisage, avec beaucoup d'intérêt, la réduction des tarifs de l'eau à travers une gestion harmonieuse et durable des nappes souterraines, la gestion rationnelle de nos ressources hydriques et l'appui des compétences du secteur en matière de ressources humaines.

Les programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans le milieu rural des wilayas du Hodh Echargui, de l'Assaba et du Gorgol visent à mettre en place 102 unités d'assainissement.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement accorde une importance particulière à la protection de l'environnement surtout au moment où notre pays entame l'exploitation de richesses pétrolières, plus ou moins situées sur une façade maritime riche en poisson. Il fera alors face aux problèmes environnementaux, issus des changements climatiques et de l'échec des politiques sectorielles antérieures.

Les principes du développement durable n'ont jamais été pris en compte et on assiste, par conséquent, à une recrudescence incontrôlée de la désertification, une détérioration de la qualité du sol, une diminution de la couverture végétale et une menace continue à la biodiversité. A cela s'ajoutent les risques consécutifs à la mauvaise planification urbaine et à l'évolution des industries extractives.

Pour faire face à la détérioration de l'environnement, le Gouvernement va prendre les mesures nécessaires pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre du plan d'action national pour l'environnement. Ce dernier constitue un outil exemplaire pour l'exécution de la stratégie nationale de développement durable et la garantie d'une harmonie entre les

politiques et plans sectoriels en matière de protection environnementale. Parmi ces politiques et programmes, on peut citer :

- Le plan d'action national de lutte contre la désertification ;
- La stratégie nationale d'énergie domestique ;
- Le plan d'orientation pour l'aménagement de la plage mauritanienne ;
- Le plan d'action national pour l'adaptation avec les changements climatiques.

Le Gouvernement s'engage à mobiliser les ressources publiques nécessaires pour promouvoir le secteur de l'environnement à travers la mise en œuvre du fonds d'intervention environnemental, prévu par le code de l'environnement. En outre, des incitations à caractère fiscal seront octroyées pour encourager la participation du secteur privé dans les projets de protection de l'environnement. Aussi, œuvrera-t-on pour l'utilisation, dans les projets industriels et de services, de techniques et matières inoffensives à l'environnement.

Pour garantir le renouvellement de l'environnement naturel, le Gouvernement procédera à la révision des politiques périodiques, suivies en matière de reboisement et d'ensemencement aérien, en vue de lancer un programme national étudié pour le renouvellement de la couverture végétale et la protection de la faune.

Le Gouvernement vient de d'entamer l'exécution d'un programme de protection des pâturages d et de préservation du couvert végétal, à travers l'aménagement de milliers de kilomètres de pare-feux.

Il agira sans tarder pour la mise en place d'un programme d'aménagement et de gestion des zones humides. De toutes ces activités, doit-on tirer le meilleur profit, à travers la mise en place d'un cadre qui garantit, pour le bien des générations futures, une préservation continue de la biodiversité.

Une importance particulière sera accordée à la protection des villes côtières contre les dangers de montée des eaux de mer et la pollution domestique ou industrielle. On y arrivera à travers le renforcement de la protection contre les inondations, l'installation de dispositifs de traitement d'ordures ménagères et l'assainissement des plages.

Le Gouvernement prendra soin de renforcer les moyens institutionnels et juridiques pour garantir une gestion efficace de l'environnement. Ainsi, des dispositifs complets de surveillance seront mis en place pour la prévention des menaces et l'interception des auteurs d'infractions contre l'environnement.

L'application de ces programmes englobe la validation du plan de prévention des catastrophes naturelles, avec une prise en compte des risques en rapport avec les changements climatiques, l'installation d'un observatoire de l'environnement, l'organisation d'une police chargée de faire respecter les lois applicables en la matière et la création d'un corps de volontaires dans le domaine de l'environnement.

Conscient de l'influence, en bien ou en mal, des mentalités sur l'environnement, le Gouvernement fournira de grands efforts pour sensibiliser les populations au sujet des questions et problèmes environnementaux. Il y procédera par l'implication du dispositif éducatif et des medias publics. Il appuiera également les medias privés et les organisations

de la société civile pour contribuer, en émules responsables, à cette campagne de sensibilisation.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement, à travers la dynamisation des secteurs d'activités sociales, envisage la promotion des ressources humaines du pays.

Conformément à la volonté du Président de la république, le Gouvernement placera, parmi ses hautes priorités, la réforme de notre système éducatif et agira pour que l'école mauritanienne se transforme en lieu d'appréhension des vertus citoyennes, d'ancrage de valeurs sociales et de diffusion de la tolérance. Notre école doit être un environnement de concorde locale et un outil efficace pour le progrès social et la prospérité économique.

Pour que notre système d'enseignement arrive à éduquer les générations montantes, à contribuer au renforcement de l'unité nationale et à fournir les conditions du développement global, le Gouvernement se rend compte qu'il n'existe de bonnes alternatives en dehors de la rupture avec les politiques éducatives antérieures. Et pour concrétiser les ambitions du Président de la république, il luttera contre les vieilles politiques qui privilégiaient la quantité au détriment de la qualité, semaient la discorde et toléraient, au sein de notre système éducatif, un dualisme néfaste et délétère. Le résultat catastrophique de notre système éducatif impose une intervention urgente, ferme et réformatrice.

A cet égard, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre une stratégie structurée dont les principaux axes sont :

- l'amélioration consolidée de la gestion et du pilotage du système éducatif;
- l'amélioration de l'offre éducative à travers la réorganisation de l'offre scolaire (publique et privée) et la garantie de son adéquation avec la demande (avec une amélioration parallèle des indicateurs de rétention et d'équité) ;
- la promotion de la qualité de l'enseignement fondamental et secondaire,
- l'appui à l'efficacité intérieure et extérieure de l'enseignement supérieur, afin de répondre aux exigences du développement économique et social en matière de cadres techniques.

En vue de cerner les orientations stratégiques dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, conformément aux engagements du Président de la République, le Gouvernement entend organiser, **dans les prochains de mois**, une vaste concertation sur notre système éducatif, par le biais de colloques et d'états généraux de l'enseignement. Tous les acteurs pourront y participer avec responsabilité sous le slogan «un enseignement excellent et unifié pour tous les Mauritaniens». **Ces colloques constitueront une occasion singulière où tous les acteurs, y compris la société civile, les leaders d'opinion et les experts, peuvent débattre des raisons de l'échec des politiques éducatives. Ils pourront alors formuler un diagnostic qui, tout global, servira d'aiguillon à l'élaboration de stratégies efficaces pour une réforme de l'enseignement.** Les résultats

de cette concertation, **sur le plan technique**, permettront d'améliorer la programmation, à travers la révision des plans d'actions et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme.

En attendant les résultats de cette concertation, le Gouvernement entamera une série d'actions sur les court et moyen termes afin de contenir la détérioration du Système et rehausser ses performances. A court terme, seront prises des décisions en mesure de valoriser le cadre humain et combler le déficit quantitatif et spécifique des instituteurs et des encadreurs. Le cas échéant, on fera recours à l'expérience extérieure pour l'améliorer la qualité de l'enseignement. Les contraintes liées à la rétention seront surmontées grâce à la généralisation du système des internats et à la détermination d'un âge maximal pour scolarisation obligatoire.

Le Gouvernement consolidera, en parallèle, la politique de distribution gratuite des manuels scolaires et s'attellera à étendre les différentes branches de formation technique. Ainsi pourra-t-il, de manière précoce, accueillir les élèves déscolarisés et entamer une orientation progressive vers la généralisation des bourses dans l'enseignement scientifique et technique.

Les efforts du Gouvernement à court terme se focaliseront sur la modernisation et l'intégration des différentes composantes du système éducatif, y compris l'enseignement originel. On aboutira alors à la mise en place d'un dispositif éducatif complet, en mesure de répondre au défi d'ouverture sur notre époque et à nous enraciner dans notre glorieux passé. Ces dispositifs doivent proposer des réponses aux besoins du marché du travail et contribuer à l'essor de l'économie et au développement des affaires. L'accomplissement de ces actions, constitue une condition sine qua non pour la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

Dans ce sens, le Gouvernement se concentrera spécialement sur la restructuration des différentes branches de formation. Aussi, une attention particulière sera portée aux filières scientifiques et techniques de l'enseignement supérieur et à l'intensification de l'enseignement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En intensifiant ses efforts de réhabilitation des infrastructures existantes, le Gouvernement en crée de nouvelles et demeure conscient que les problèmes ne peuvent être résolus par la simple accumulation des moyens physiques et humains. Il est cependant indispensable de mener une politique maîtrisée qui arrive à garantir la rationalisation des moyens au niveau des allocations et à faire appliquer un bon système de suivi et évaluation.

Le Gouvernement s'engage à poursuivre une politique claire, garantissant la transparence dans la gestion des ressources humaines. Elle doit surtout apporter un sang nouveau à travers le recrutement de compétences dans les domaines qui en manque actuellement, à savoir l'économie, les finances et l'informatique.

Le Gouvernement s'engage également à garantir les conditions de l'efficience des infrastructures, à travers la mise en place d'un plan scolaire rationnel. Il aspire, à travers toutes ces actions, à améliorer, de façon considérable, des indicateurs généraux de l'enseignement durant les trois années à venir.

Sur le plan quantitatif, le Gouvernement vise d'augmenter, à 100%, le taux de scolarité du fondamental et à maintenir le taux de rétention à 75%. A cela s'ajoute, bien entendu, la

consolidation de l'équité entre les sexes et les milieux rural et urbain. Dans l'enseignement secondaire, l'objectif sera d'augmenter le taux de scolarité à 35% dans le premier cycle, de réaliser la même équité et de maîtriser les flux vers le deuxième cycle.

Une grande attention sera accordée à la qualité de l'enseignement, en vue de d'atteindre à l'horizon 2012, une amélioration considérable de l'indicateur de réussite dans les diplômes nationaux. Le Gouvernement œuvrera alors à de ramener, à 52% et 32% respectivement, le taux de réussite au certificat d'études primaires et au Baccalauréat. En outre, il sera procédé à la révision des programmes, l'actualisation de la formation des enseignants et la création d'un dispositif d'excellence, constitué de 13 lycées (à raison d'un lycée par capitale de Wilaya).

Dans le cadre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'objectif sera d'améliorer l'efficacité interne et externe et l'augmentation réussie des taux d'insertion dans la vie active. Tel se fera à travers la rénovation des programmes, le renforcement de la professionnalisation, la diversification des filières de formation supérieure et la promotion de la recherche scientifique. Il sera instauré un master professionnel au sein des différentes facultés et instituts supérieurs du pays et l'on s'évertuera pour assurer l'équipement des laboratoires, ateliers et bibliothèques. La généralisation du système licence-master-doctorat, à toutes les facultés, est un pari qui vient d'être gagné, en plus de l'ouverture du troisième cycle dans certaines filières.

Dans le même contexte, seront édictés et activés les textes d'application dans le domaine de l'enseignement supérieur et l'on mettra en œuvre l'approche des programmes contractuels avec les institutions d'enseignement supérieur. Aussi, travaillera-t-on pour l'implication du secteur privé dans la promotion l'enseignement et la recherche scientifique. Pour ce faire, il sera fait recours à l'élaboration d'une stratégie nationale et à la poursuite des travaux de recherche dans le cadre du Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique.

A ce propos, convient-il d'évoquer les efforts du Gouvernement au sujet de la mobilisation des fonds pour le lancement du plus grand programme d'enseignement dans le pays : A juste titre, ce programme consiste à construire et équiper une faculté de médecine, une faculté des sciences et techniques, une bibliothèque universitaire moderne et un campus universitaire, aménagé pour accueillir 4800 étudiants.

La promotion de l'enseignement privé, et sa conformité avec les normes en vigueur, constitueront un axe important de la stratégie du Gouvernement dans les domaines de l'éducation et de la formation. On encouragera alors l'augmentation, de 10%, de la contribution du secteur privé à l'offre scolaire vers l'année 2012. On appuiera également les établissements d'enseignement supérieur, jusqu'à ce qu'ils remplissent les conditions nécessaires à la formation compétitive.

Dans le domaine de l'alphabétisation, le Gouvernement s'engage à revoir radicalement l'approche appliquée durant les deux dernières années. Il compte délivrer le secteur des instrumentalisations politiciennes, des méthodes folkloriques et de le replacer dans son contexte naturel. On arrivera alors à libérer les couches citoyennes d'un alphabétisme dégradant et d'améliorer, par le savoir acquis, leurs chances d'insertion dans la vie productive.

A cet effet, les actions prévues se focaliseront sur l'exécution d'une stratégie d'intervention adéquate. L'alphabétisation sera intégrée de manière effective dans le secteur éducatif, à travers une perspective de soutien mutuel et de complémentarité avec les secteurs d'enseignement général, privé et professionnel.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

De par son importance dans le programme du Président de la République, et son rôle sur le plan économique et social, l'emploi constitue un axe majeur de l'action gouvernementale.

Malgré le contexte économique contraignant, le Gouvernement a effectué durant l'année écoulée une politique volontariste dans le domaine de l'emploi. Ainsi, l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes a poursuivi ses efforts par le financement de projets et la réalisation de programmes d'insertion.

Le secteur chargé de l'emploi, de sa part, a évalué les programmes d'emploi et fait adopter des textes relatifs au travail des étrangers.

L'instauration d'un ministère propre à la formation professionnelle dénote l'importance accordée par le Gouvernement à ce secteur, longtemps oublié. En raison de son impact sur le développement, le Gouvernement a établi un diagnostic de l'état des établissements de formation professionnelle et compte mettre en place des programmes de formation répondant, de manière optimale, aux besoins du marché de travail et aux aspirations de la jeunesse. Dans ce cadre, le Diplôme d'Aptitude Professionnelle a été réformé par l'augmentation de la durée de son obtention qui passe alors à 2 ans au lieu de 9 mois. Cette réforme a été effectuée au niveau de 6 centres de formation professionnelle. Quatre autres centres seront réservés à la formation qualifiante et 13 programmes vont être réexaminés sur la base de l'approche des compétences.

La réforme en question a permis une augmentation considérable du nombre des inscrits les sortants dans les structures de la formation professionnelle. Ainsi, le nombre des inscrits s'est élevé, durant les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, de 3120 à 3287 puis à 3535 respectivement. Le nombre des sortants au cours des deux premières années est passé de 1470 à 1761 sortants. Il est prévu, en raison des réformes en cours, que le nombre des sortants pour l'année 2009-2010 connaisse la plus grande augmentation.

D'un autre part, à travers l'acquisition d'équipements, le recrutement et la formation des formateurs, des efforts considérables ont été déployés pour consolider les moyens matériels et humains des établissements de formation professionnelle.

Dans le même sens, les orientations stratégiques du Gouvernement se concentreront sur l'amélioration et l'adaptation des compétences de main d'œuvre nationale aux besoins de l'économie, à travers un programme qui joint la formation, continue et de base, à la

préparation du travail. De nouveaux centres de formation professionnelle seront ouverts afin d'augmenter la capacité d'absorption et combler le déficit entre l'offre et la demande dans le marché l'emploi.

Ces actions permettront de multiplier les opportunités d'insertion ouvertes aux Mauritaniens, par la mobilisation des moyens nécessaires à l'augmentation de l'offre d'emploi, l'amélioration de l'employabilité et la hausse des revenus. Le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour doter les diplômés de compétences nécessaires à leur insertion dans le marché du travail. Une telle action comportera l'élaboration de programmes spéciaux, permettant la maîtrise des langues et de l'informatique. On encouragera en outre les programmes de stage dans le cadre du service social et des activités de volontariat.

Le Gouvernement incitera le secteur privé à employer les jeunes dans le cadre de contrats de stage dont les charges sont temporairement supportées, en partie ou en intégralité, par les services de l'Etat. Les entreprises doivent, au final, insérer les stagiaires en fonction de leur besoins en ressources humaines.

D'autre part, l'Etat appuiera les projets d'auto-emploi à travers l'encadrement et les facilités de garantie. A cet égard, les réseaux de microcrédit seront renforcés et l'on favorisera la mise en place de liens entre le crédit mutuel et les groupements d'intérêt économique.

Le Gouvernement accordera, de façon générale, une attention particulière à la promotion de l'approche de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et œuvrera à la mise en place d'un système d'information efficace sur le marché de l'emploi. Aussi, procédera-t-il à l'exécution d'une stratégie affinée, pour la sensibilisation sur le changement des mentalités et la nécessité d'accéder aux petits emplois, métiers manuels et services de ménage.

En outre, les conditions de travail seront améliorées et l'on s'engagera dans une œuvre de modernisation du système de sécurité sociale, tout en accordant l'appui qui se doit aux organisations syndicales.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le secteur de la santé, de par l'importance que lui accorde le Président de la République, occupe une place choix dans les priorités du Gouvernement. Pour traduire cette priorité, le Gouvernement amorcera sous peu une stratégie générale afin de redresser ce secteur, améliorer ses performances et le rendre accessible au citoyen ordinaire.

Dans ce cadre, des postes de santé de base seront créés et équipés pour améliorer l'accès géographique. Un plan de garantie de la qualité des médicaments sera exécuté et le simple citoyen va pouvoir se les procurer les prix abordables auprès des pharmacies. Dans le même sens, il sera procédé à la facilitation de l'accès au traitement, à travers l'élargissement du cadre d'assurance médicale qui englobera l'ensemble des secteurs économiques. Des systèmes alternatifs d'assurance médicale légères seront mises en place et l'on recherchera des outils appropriés pour le soin des indigents.

En outre, le Gouvernement effectuera une profonde réforme de la médecine curative. Pour ce faire, procédera-t-il à l'élargissement des structures, au renforcement des capacités de soin, l'amélioration de leur qualité et l'allègement des charges d'évacuation à l'extérieur.

Dans ce cadre, les travaux de construction d'un hôpital moderne à Kiffa commenceront cette année, avec un coût global de 5 000 000 \$. Ce financement est effectivement acquis et l'on a déjà conclu l'accord avec la société qui aura à exécuter le projet. Dans cette perspective, un nouvel hôpital sera également construit à Nouadhibou.

En ce qui concerne le traitement des maladies cancéreuses et le soulagement des malades, confrontés aux lourds coûts de l'évacuation à l'extérieur, il sera procédé à la construction d'un hôpital d'oncologie, répondant aux normes et paramètres les plus modernes. Son cout global est de l'ordre de 7,5 millions \$. Cet hôpital sera prêt à recevoir les malades avant le mois de décembre 2010. L'Agence Internationale d'énergie Atomique se chargera de la supervision technique, de la formation du cadre médical et technique de cette structure. Avec cette réalisation, notre pays aura enregistré une avancée notoire dans le domaine médical.

Le Gouvernement accordera aussi une grande importance au renforcement des ressources humaines, à travers le recrutement, la formation, l'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires et employés sanitaires et leur équipement en outils indispensable à l'exercice de leur mission.

Le Gouvernement poursuivra, en particulier, son action pour la réalisation des Objectifs du Millénaire en ce qui concerne la diminution des mortalités des mères et des enfants et la prévention des maladies contagieuses ou transmissibles. Ainsi, la santé de la mère et de l'enfant figure donc parmi les priorités de nos politiques spéciales de santé publique.

Concernant le financement de la santé, le Gouvernement s'engage à concrétiser l'engagement du Président de la République en matière d'augmentation progressive des allocations au secteur. Les subventions ainsi prévues, abstraction faite des services de la dette, ne tomberont plus en dessous de la barre de 15% du budget de fonctionnement de l'Etat.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Dans le domaine de la fonction publique et de la modernisation de l'Administration, les efforts de l'Etat se sont axés sur l'achèvement du cadre juridique à travers deux projets de lois portant sur les statuts des agents de la sécurité nationale et de la protection civile. On vient également de parachever les projets des lois d'application du statut général de la fonction publique.

En vue d'apporter un sang nouveau à l'administration, le Gouvernement a soumis au Parlement un projet de loi qui porte à 40 ans, pour tous les corps, la limite de l'âge d'entrée à la fonction publique. Cette réforme contribuera à renforcer les capacités du service public et à faciliter l'absorption du chômage des diplômés.

D'autre part, l'Ecole Nationale d'Administration a été redynamisée et l'on vient d'y former une promotion de conseillers consulaires et inspecteurs de travail. Elle accueille actuellement une nouvelle promotion de 500 agents de l'Etat.

Au cours de l'année prochaine, il sera procédé à l'achèvement du recensement général des fonctionnaires et agents de l'Etat et à l'exploitation de ses résultats dans le cadre d'un dispositif intégré et transparent de gestion des ressources humaines.

Une étude d'évaluation globale sera également préparée en vue de déterminer les besoins en emploi de l'Etat sur les court et moyen termes.

Il faut mentionner à cet égard les nombreux concours, organisés cette année pour le recrutement dans diverses spécialités, dans diverses spécialités, de centaines de diplômés mauritaniens.

Le Gouvernement entend mettre en place une structure organisationnelle et rationnelle des services de l'Etat et œuvrera à déterminer et simplifier les procédures et documents administratifs. On pourra alors assurer la réhabilitation du service public, en faciliter l'accès et garantir, au profit des usagers, la qualité et l'égalité. Un effort spécial sera déployé pour améliorer le partage de l'information administrative et intra-administrative. A cela s'ajoute, l'endroit des usagers du service public, la promotion de la culture participative et de communication et le renforcement des voies de saisines ou de plaintes (ouvertes aux citoyens par la redynamisation et la décentralisation de la fonction du médiateur).

La réforme de la fonction publique sera effectuée à travers la revalorisation du service public. On y tiendra compte de la révision radicale du barème des salaires et avantages, l'adaptation des profils avec les besoins du travail et la promulgation d'un système des parcours professionnels, reposant sur le mérite et le transfert des compétences.

Une attention particulière sera accordée à l'amélioration des conditions de vie des pensionnaires, essentiellement à travers l'amélioration du système de retraite. Le Gouvernement proposera des solutions pertinentes aux problèmes découlant de la dysharmonie entre les législations appliquées en matière d'âge de retraite et la durée du service. Une telle défaillance conduit souvent à des situations où le retraité ne peut bénéficier, temporairement ou définitivement, de ses droits à la pension.

L'année 2010 connaîtra une amélioration sensible des conditions de vie des fonctionnaires, à travers l'exécution de la réforme entreprise par le Gouvernement. Cette réforme vise à transformer des avantages en nature en indemnités pécuniaires, ce qui permettra une économie des moyens de l'Etat et la réalisation, pour la première fois, d'une justice dans la distribution des avantages aux fonctionnaires. Ces avantages étaient monopolisés par un groupuscule de personnes influentes qui, durant les décennies passées, les accaparait et, à peine, en faisaient-ils profiter leurs proches ou leurs clients.

Dans le domaine du travail, le Gouvernement s'est attelé la révision des textes d'application du Code du travail et la promotion du dialogue entre partenaires. Aussi, se penchera-t-il sur la modernisation de la médecine du travail et la formation des inspecteurs du travail.

D'ailleurs, les attributions de ces derniers ont été consolidées et élargies afin d'éviter, dans la mesure du possible, les contentieux sociaux.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Dans le domaine de la protection sociale, le Gouvernement œuvrera énergiquement à l'amélioration du niveau de vie des couches démunies. Une stratégie nationale de protection sociale sera mise en place et l'on ouvrira les services locaux pour faciliter, à titre gracieux, l'accès des plus démunis aux soins primaires. Dans ce cas, l'accent sera mis sur le renforcement et le développement de mutuelles sanitaires.

De surcroît, le Gouvernement œuvrera à mettre en place une stratégie de prise en charge des handicapés. On y mettra l'accent sur l'appui pour l'obtention de leurs droits et leur insertion dans la vie active. Seront installés, à cet égard, des centres spécialisés dans la prise en charge sanitaire et éducative des personnes invalides et l'on facilitera l'acquisition d'équipements spécialisés. D'autres efforts seront consentis pour garantir à ces catégories un accès digne à l'emploi et assurer l'application des dispositions relatives à postes spéciaux.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Gouvernement s'engage à mettre en place un dispositif efficient et durable pour la prévention des crises alimentaires et à intervenir, le cas échéant, pour les résorber avec diligence et efficacité. Des programmes de sécurité alimentaire pertinents seront alors mis en place et exécutés dans les zones les plus exposées aux risques de famine. Le Gouvernement effectuera également le suivi régulier de la situation alimentaire des citoyens et se tient prêt à venir en aide au nécessiteux et aux victimes de catastrophes naturelles.

La politique suivie dans le domaine de la femme, la famille et l'enfant s'articulera autour des points suivants :

- la promotion de la place sociale et économique de la femme.
- la préservation de la famille
- la protection de l'enfant.

Convaincu du fait que le développement durable et la réduction de la pauvreté dépendent de la participation équitable de la femme dans la vie publique, surtout dans les efforts de développement, le Gouvernement focalisera son action sur la promotion de l'égalité des sexes, l'indépendance des femmes, le respect de leurs droits et leur association à l'opération du développement par une participation effective au processus de prise de décision.

A cet égard, le Gouvernement s'engage à intégrer l'approche genre, comme dimension transversale, dans les plans stratégiques et pratique relatifs à l'organisation du fonctionnement des institutions. Une telle approche doit inspirer les politiques et programmes de développement et orienter la promotion des compétences.

Pour concrétiser cette orientation, le Gouvernement soumettra au Parlement, dans les meilleurs délais, un projet de loi d'orientation faisant du genre une priorité nationale et mettant l'accent sur les questions, demandant encore, à titre principal, des efforts d'amélioration. On citera à ce sujet l'accès à l'éducation, la santé, l'emploi, les ressources naturelles et la participation aux prises de décision.

Le Gouvernement s'engage, dans tous ces domaines, à prendre les mesures qui s'imposent pour surmonter les contraintes qui empêchent l'amélioration des indicateurs d'accès de la femme à la place qui lui sied. Les mesures à prendre auront trait au renforcement de la présence de la femme dans tous les corps et filières d'enseignement ou de formation et son accès aux services de publics en matière de santé, de financement, d'encadrement et d'emploi. La promotion des entreprises féminines bénéficiera d'un appui particulier dans les secteurs en mesure d'absorber les initiatives féminines tels que la pêche, l'artisanat, le tourisme, l'environnement, l'agriculture et les services.

Dans le domaine particulier des droits, le Gouvernement luttera fermement pour punir toutes sortes de violences contre les femmes et s'évertuera à faciliter leur accès, spécialement les plus démunies, aux services judiciaires et à l'assistance juridique. Dans ce sens, le Gouvernement entreprendra, sans délai, une réforme du code du statut personnel pour en faciliter l'application et pour l'adapter aux aspirations de la femme mauritanienne.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Dans le secteur de la jeunesse et des sports, le Gouvernement tirera leçon de l'échec des politiques suivies jusqu'à présent et préparera une stratégie globale, prenant en compte les problèmes posés en matière d'infrastructures. Aussi, des mesures seront prises pour répondre aux soucis des jeunes en matière d'encadrement, de formation, d'emploi et d'activités de loisir.

Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à élaborer un plan d'orientation des infrastructures et d'y prendre en compte, au profit de notre jeunesse, les exigences d'une vraie renaissance sportive. Un tel plan doit être appliqué de manière progressive. Il prévoit également la réhabilitation des infrastructures sportives et de jeunesse et permet d'en construire d'autres dans les Wilaya et Moughataa. Parmi les structures à mettre en place, certains dispositifs vont être destinés à la découverte des talents sportifs et à leur développement de manière précoce.

Dans ce cadre, il sera procédé à la réhabilitation du Stade Olympique de la Capitale, du Centre National de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports et de l'Ancienne Maison des Jeunes. Aussi, va-t-on engager des programmes de réhabilitation des terrains sportifs et des maisons des jeunes dans les capitales de Wilaya.

En outre, il sera procédé au renforcement des structures sportives, à travers la construction d'un nouveau stade olympique d'une capacité de 20 000 spectateurs. On bâtit également un complexe sportif comprenant une salle omnisports d'une capacité

de 3000 spectateurs et pouvant abriter des compétitions sportives internationales. Cette salle comportera aussi une grande piscine olympique. Un grand espace, d'une superficie de 300.000 m², sera également aménagé pour la pratique du sport à ciel ouvert sur la corniche (entre les hôtels Ahmedi et Sabah).

A l'intérieur du pays, des structures sportives et des maisons de jeunes seront construites dans les différentes Moughataa. Leur emplacement sera choisi avec attention, en privilégiant les lieux démunis et en ouvrant, aux plus pauvres, un accès équitable aux infrastructures et services sportifs de jeunesse.

Sur le plan de la formation et du renforcement des capacités, une académie nationale des sports sera mise en place et doublée de l'ouverture de centres régionaux pour la formation des professeurs d'éducation physique. Ainsi, pourra-t-on découvrir les talents sportifs et les développer à temps. Une telle approche servira à promouvoir le professionnalisme, en vue d'accompagner les évolutions spectaculaires de l'économie sportive sur le plan mondial.

Conscient de l'importance du sport dans l'éducation physique et spirituelle des enfants, le Gouvernement introduira le sport de manière effective dans les programmes d'enseignement et œuvrera à promouvoir la sensibilisation sur les avantages de l'éducation physique, en particulier en milieu rural.

Une attention particulière sera accordée aux activités sportives à travers l'organisation périodique de compétitions universitaires et inter- Wilaya. On procédera également à la diversification de l'offre sportive et la dispense d'aides ou d'encadrement au profit d'associations, fédérations et clubs sportifs.

A cet effet, sera créé un fonds d'appui au mouvement associatif dans les domaines de la culture, de la jeunesse et des sports.

En vue de garantir une plus grande implication dans les efforts visant à faire renaître la jeunesse et le sport dans notre pays, on réalisera des enquêtes périodiques afin de déterminer les intérêts et préoccupations des jeunes et les intégrer dans les politiques et programmes prévus.

Le Gouvernement vient de lancer des enquêtes à la lumière des conclusions du colloque national de la Jeunesse qui, avec 600 participants, a été organisé tout récemment à Nouakchott. Cette rencontre a pu donner lieu à une sensibilisation sur l'importance desdites enquêtes et exigé l'affinement des questionnaires techniques, propres à la première enquête nationale sur les questions de la jeunesse.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Dans le secteur de la culture, l'œuvre du Gouvernement se focalisera sur la mise en place d'une politique qui, harmonieuse et complète, garantira la préservation, la diffusion et la valorisation des différentes représentations matérielles et morales de notre patrimoine culturel. Cette stratégie devra, en parallèle, ouvrir notre patrimoine, riche et diversifié, sur une modernité incontournable.

Le Gouvernement s'engage à jeter les piliers d'une vraie renaissance culturelle, à travers la concrétisation des engagements consignés dans le programme électoral du Président de la République.

Dans ce cadre, la priorité sera accordée à la réhabilitation des infrastructures en place et à la construction de nouvelles structures, nécessaires à la modernisation des activités culturelles. Ainsi, les maisons du livre vont être converties en centres culturels plus dynamiques et - tout en restant, conformément à leur mission initiale, des cadres de lecture publique - accueilleront alors des activités de jeunesse

Pour aménager des espaces appropriés à l'organisation des grandes manifestations culturelles, le Gouvernement œuvrera à la construction d'un nouveau palais de culture à Nouakchott. Cet édifice doit répondre aux normes standards et permettre aux différents opérateurs, dans les champs culturel et associatif, d'organiser leurs activités et de compétir avec leurs homologues de la sous-région et du monde. En plus, construira-t-on un centre des beaux-arts qui abritera un théâtre, un conservatoire de la musique et une école de peinture.

Pour protéger le patrimoine archéologique, le Gouvernement redynamisera la recherche dans le domaine de l'archéologie et modernisera le musée national ; en le mettant en conformité avec les normes internationales dans le domaine d'expositions, de conservation et de préservation des trésors archéologiques. Dans ce contexte, les manuscrits jouiront d'une attention particulière à travers la création de laboratoires régionaux, dotés de moyens techniques les plus modernes et spécialisés dans le traitement et la conservation de ces trésors.

En parallèle, seront exécutés des programmes de protection du patrimoine architectural de nos villes inscrites sur la liste du patrimoine universel de l'humanité.

Dans le domaine du patrimoine incorporel, les efforts du Gouvernement se focaliseront sur l'archivage audiovisuel, afin d'éviter la disparition des différentes formes et pratiques en rapport avec le patrimoine de notre société bédouine. En plus, le Gouvernement évaluera les mécanismes de valorisation du patrimoine incorporel et assurera sa transmission aux générations futures. Dans ce cadre, sera mis en place un organe « des trésors humains vivants » afin d'aider au transfert des savoirs, conformément à une approche spécifique. Une telle approche, dite des "trésors humains vivants" sera appuyée par l'UNESCO et consacrée par les outils juridiques internationaux de conservation du patrimoine corporel.

Dans la même perspective, un institut national de la musique sera mis en place. Il aura pour mission d'archiver, transcrire et valoriser le patrimoine musical de la Mauritanie, à travers la constitution d'orchestres modernes et de groupes folkloriques, reflétant la diversité et la richesse de notre patrimoine.

Le Gouvernement œuvrera, en particulier, à la valorisation des métiers traditionnels et artisanaux, afin de contribuer au développement du tourisme culturel dans les villes anciennes.

Globalement, des efforts concentrés seront déployés pour approfondir la connaissance des divers affluents de notre patrimoine national, à travers le renforcement des institutions de recherche existantes, en particulier le Centre Mauritanien de Recherche Scientifique. Aussi,

une structure de publication et de distribution du produit culturel national sera rapidement mise en place.

Dans le domaine de la culture vive, les efforts du Gouvernement se concentreront sur la garantie de l'accès, de manière équitable et fluide, de tous les citoyens à la culture nationale. On mettra l'accent sur le rayonnement culturel, par l'organisation de multiples activités, artistiques et théâtrales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Sur un plan plus général, le Gouvernement déploiera tous les efforts possibles pour redresser notre culture nationale et la faire connaître, en tirant profit de l'opportunité que nous offre, le choix de la ville de Nouakchott, par l'UNESCO, comme Capitale de la culture islamique pour l'année 2011.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Dans le domaine des affaires islamiques et de l'enseignement originel, le Gouvernement assurera la supervision efficace des activités de culte et en renforcera la fonction, loin de l'enfermement et du fanatisme.

Une attention particulière sera accordée aux mosquées pour qu'elles puissent accomplir leur mission, noble et sacrée, de structures d'éducation spirituelle. Elles doivent être placées dans des conditions qui leur permettent de diffuser des valeurs islamiques correctes, reposant sur la tolérance, la piété, l'amour du prochain, le respect du voisin et le combat pour l'intérêt de l'humanité. Ces objectifs, comporteront la construction de mosquées, leur préservation, la prise en charge de leurs frais, l'assistance à ses responsables, le confort des fidèles et l'accueil de l'auditoire régulier des conférences religieuses.

Le Gouvernement entreprendra la réorganisation de l'enseignement originel, en améliorant le fonctionnement des Instituts Religieux, Mahadras et Ecoles Coraniques. On cherchera à en faire un vecteur essentiel d'enracinement des valeurs de l'unité et un outil majeur de la reconstruction, sur de nouvelles bases, de la vie publique.

Le Gouvernement œuvrera particulièrement à transformer l'enseignement originel en affluent de notre enseignement général et en outil de lutte contre l'ignorance et l'extrémisme.

Soumises à l'inspection et au contrôle, les Mahadras bénéficieront de l'appui pédagogique et financier, à travers l'introduction, dans leurs statuts, des toutes améliorations et modifications nécessaires. Dans ce cadre, les instituts régionaux d'enseignement originel vont également être renforcés.

D'autre part, le Gouvernement s'engage à améliorer la qualité et l'adéquation de la formation supérieure et professionnelle qui, bien entendu, représentent un prolongement de l'enseignement originel. On y parviendra essentiellement à travers l'augmentation de la capacité d'accueil de l'Institut Supérieur des Etudes et Recherches Islamiques (ISERI), l'amélioration du niveau des professeurs et encadreurs, l'introduction de l'apprentissage des langues étrangères dans les programmes académiques et l'ouverture de nouvelles filières.

Aussi, faut-il souligner qu'un appui pertinent sera accordé au Centre de Formation Professionnelle des Lauréats de Mahadras.

Dans le domaine de l'orientation islamique et des Waqfs, le Gouvernement envisage la révision du Cadre juridique et institutionnel des Awqafs et Zaqat. Leurs revenus seront exploités pour le financement de programmes de redressement de l'enseignement originel, la préservation des mosquées et dans les activités de bienfaisance.

D'autres efforts, plus importants, seront déployés pour améliorer l'organisation et la rentabilité des activités islamiques saisonnières, à savoir les « opérations Ramadan », le Hajj, les missions de Fatwa, les compétitions de récitation du Saint Coran et le récit « du Hadith chérif » du Prophète (PSL).

Dans le cadre de la valorisation de notre patrimoine islamique et la célébration de la richesse bigarrée de ses sources d'inspiration, le Gouvernement s'engage à publier la première édition mauritanienne du SAINT CORAN avec les versions Warch et Qaloune, conformément à l'écriture de l'érudite Taleb Abdollahi Al Jakani. Aussi, ne tardera-t-on pas à édifier une mosquée nationale à Nouakchott, conforme, dans ses normes architecturales, à notre style sahélo-maghrébin.

Ces deux œuvres constitueront un symbole particulier de la Mauritanie et une adresse manifeste de la singularité de sa culture, considérée, tout au long de l'histoire, comme la seule culture savante issue du nomadisme.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Tel est le bilan général de l'action du Gouvernement durant les mois écoulés et les principales lignes de la politique générale dont nous envisageons l'exécution, conformément aux orientations de son excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.

Nous sommes en train d'accomplir de grandes œuvres, à savoir le renforcement de la démocratie à travers la séparation des pouvoirs, le respect des droits de l'homme, la consolidation de l'unité nationale, la reconstruction de l'Etat, l'organisation de notre vie publique sur des bases saines, la moralisation de la gestion des affaires publiques, l'assainissement de l'Administration, la lutte contre la gabegie, la vulgarisation des valeurs de justice, de tolérance et d'ouverture sur l'autre, la lutte contre la pauvreté et le chômage, la réalisation du développement économique et le partage équitable de ses fruits, la généralisation des infrastructures et des services de base et le développement des ressources .

Il s'agit de grands chantiers dont la réalisation exige, de notre part, une solidarité indéfectible, un travail sérieux et que l'on se dote, en toutes circonstances, d'un sentiment patriotique véritable.

Ainsi pourra-t-on relever les défis et répondre aux aspirations de notre peuple, dans la grandeur, le progrès et la prospérité.